AFEAS

Association féminine d'éducation et d'action sociale

# L'AFEAS en *1997-1998*

## *ses orientations*
## *ses activités*
## *ses positions*

*Propositions adoptées par les membres au congrès 1998*

*Rapport de la présidente provinciale pour 1997-1998*

*Rapport des activités de l'association pour 1997-1998*

*Siège social*
5999 rue de Marseille
Montréal (Québec)
H1N 1K6
*Téléphone*
514 251-1636
*Télécopieur*
514 251-9023
*...nique*
...ico.ca

396.1(042.3)(714)
Afe 1998

*Novembre 1998*

# Sommaire

## Propositions adoptées lors du congrès d'août 1998


***Introduction*** ..... 3

***Virage ambulatoire***

Services de santé ..... 4
Mesures de support et de reconnaissance pour les femmes aidantes et les aidants .. 9

***Reconnaissance de nouvelles maladies***

Syndrome des édifices hermétiques et hypersensibilité environnementale ..... 16
Syndome de fatigue chronique ..... 16
Fibromyalgie ..... 17
Conséquences vécues par les personnes atteintes ..... 17
Nécessité de reconnaître ces maladies ..... 18

***Agressions sexuelles***

Soins aux victimes d'agressions sexuelles ..... 19
Sentences dans les causes d'agressions sexuelles ..... 20

***Nomination et suspension des juges*** ..... 22

***Divers***

Nouvelle appellation d'un ministère ..... 23
Cotisation au régime des rentes du Québec ..... 24
Transfert des fonds de retraite ..... 25
Apprentissage du clavier d'ordinateur ..... 26

***Régie interne***

Année financière des AFEAS locales ..... 27

*Rapport de la présidente provinciale pour 1997-1998* ..... 29

*Rapport des activités de l'association pour 1997-1998* ..... 43

cdeacf
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
1265, rue Berri, Bureau 340, Montréal, (Q
Tél.: (514) 844-3674



L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), avec ses 20 000 membres regroupées dans 450 groupes locaux à travers le Québec, forme, selon la ministre responsable de la Condition féminine, «le pilier et le moteur de la société québécoise»[1]. Depuis sa fondation, l'AFEAS a contribué de façon inestimable aux gains obtenus en regard de l'égalité des femmes.

Les champs d'implication de l'AFEAS sont diversifiés: éducation, justice, santé, reconnaissance du travail invisible des femmes... Ses interventions se traduisent par des gains concrets, le plus récent étant le maintien de la pension de sécurité de vieillesse, obtenu en 1998, grâce aux efforts inlassables et tenaces de nos membres. Parmi les victoires, toutes aussi marquantes, mentionnons l'adoption de la Loi instituant un patrimoine familial, l'inclusion du travail non rémunéré dans le recensement de Statistique Canada, l'équité salariale.

C'est lors de l'assemblée générale annuelle que les membres adoptent les propositions soumises par les AFEAS locales et les assemblées régionales. En 1998, l'AFEAS en était à son 32e congrès annuel provincial. Il a permis des débats sur des sujets actuels qui reflètent les inquiétudes des Québécoises et leurs espoirs.

Le virage ambulatoire a monopolisé une large part des délibérations. Ce n'est pas un hasard. Devant l'importance des changements effectués dans le domaine de la santé, l'AFEAS s'est intéressée à leurs conséquences spécifiquement pour les femmes. C'est ainsi que notre association a été associée à une recherche effectuée par des universitaires dans cinq régions du Québec. Le rapport de cette recherche, intitulé *Qui donnera les soins? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*, a été publié en 1998, par Condition féminine Canada. Les membres AFEAS, dans leurs 450 groupes locaux, en ont étudié les résultats lors de réunions mensuelles. Deux rencontres publiques, réalisées dans le cadre de projets pilote à Montmagny et St-Jérôme, ont ensuite permis d'amorcer un dialogue entre aidantes et aidants, intervenantes et intervenants du système de santé et des services sociaux ainsi qu'avec les personnes impliquées dans les groupes communautaires locaux. Pour soutenir ces démarches, l'AFEAS a publié deux dossiers d'étude, de même qu'un dépliant portant sur les enjeux du virage ambulatoire pour les femmes et faisant connaître ses principaux constats suite à l'ensemble des travaux effectués. Les résolutions adoptées au congrès découlent de ces actions. Plusieurs concernent le rôle des «aidantes naturelles». Pour elles, car ce sont majoritairement les femmes qui jouent ce rôle, l'AFEAS souhaite avant tout qu'elles aient le choix d'accepter ces nouvelles responsabilités de soins à leurs proches. Actuellement, ce sont surtout les femmes qui sont concernées. Aussi, nous utiliserons plus souvent le féminin pour désigner les personnes aidantes dans le présent document.

D'autres sujets ont également retenu l'attention et permis des prises de position, entre autres, la reconnaissance de nouvelles maladies, le traitement des agressions sexuelles, la nomination et les cas de suspension des juges. L'ensemble des résolutions adoptées sont présentées dans les pages qui suivent. C'est la première étape, celle de la mise en marche du processus d'action de l'AFEAS. L'AFEAS souhaite vivement que les autorités interpellées par ces recommandations tiennent compte, dans leurs décisions, de l'opinion exprimée par ses membres.

1. Congrès AFEAS, Discours prononcé par Louise Harel, ministre responsable de la Condition féminine. 18 août 1998

# Virage ambulatoire

## Services de santé

«Depuis quelques années, les systèmes de santé et des services sociaux du Canada ont connu de profonds bouleversements. Les séjours hospitaliers ont été écourtés tandis que les soins et les services dispensés à domicile ont pris de l'importance. Dès 1996, l'objectif explicite au Québec était d'introduire une nouvelle façon de dispenser les soins médicaux tout en écourtant les listes d'attente des hôpitaux et en répondant à de nouveaux besoins de la population. Il s'agissait, par la même occasion, de mettre en place une nouvelle série de compressions budgétaires rendues nécessaires entre autres par la diminution des paiements de transfert du gouvernement fédéral. On a donc assisté à une réduction systématique de la durée du séjour hospitalier, à une augmentation des chirurgies d'un jour et à la généralisation des services ambulatoires...»[1] auxquels se sont ajoutés des changements de vocation d'établissements de santé, des réductions de personnel et du nombre de lits dans les hôpitaux.

Ainsi, le virage ambulatoire a modifié tout le système de santé tel qu'il existait depuis la mise en place de l'assurance-maladie. Il peut toucher toute la population: nouvelles accouchées, cardiaques en attente d'une opération, bébés grippés, cancéreux en phase terminale, malades nécessitant des traitements spécialisés... Les personnes âgées dont la santé devient plus fragile sont, pour leur part, plus susceptibles de vivre des séjours d'hospitalisation écourtés et des chirurgies d'un jour. Et l'hôpital ne représente plus pour elles, comme il l'a fait longtemps, un lieu d'hébergement en attente d'une place dans un centre prévu à cet effet.

Cependant, même dans ce contexte, des droits sont reconnus à la population en matière de services de santé et services sociaux. *Une réforme axée sur le citoyen*, document explicatif de la réforme publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, reconnaissait le droit, pour la population, de bénéficier de services adaptés à ses besoins, dont les soins médicaux.

## Soins de 1ère ligne dans les CLSC

### Proposition adoptée

➤ ***L'AFEAS demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de s'assurer que, dans tous les CLSC, des soins de première ligne adéquats, uniformes et immédiats soient dispensés.***

Les centres hospitaliers, autant que les CLSC, sont mis à contribution pour dispenser tous les soins requis par la population. Ces soins ne sont pas tous du même ordre, qu'on pense par exemple à la différence entre le traitement d'une coupure et une opération pour le coeur. Aussi, les soins sont partagés en trois catégories: ceux de 1ère, 2e et 3e ligne.

Dans les soins de 1ère ligne, on classe les conseils références, les diagnostics et les soins mineurs comme ceux requis pour une grippe ou la prescription de la pilule du lendemain. Les soins classés de 2e ligne sont ceux qui nécessitent des examens et des soins plus poussés (Ex.: je me présente à l'urgence pour un mal dans le bras et des douleurs à la poitrine, on me fait un électrocardiogramme et on m'hospitalise aux soins intensifs). Les soins de 3e ligne relève d'une spécialité médicale: neurologie, cardiologie, etc.

Les établissements se partagent ces soins, chacun selon leur mandat spécifique. Dans sa réforme, le ministère de la Santé et des Services sociaux a prévu que les soins de 1ère ligne devraient être dispensés dans les CLSC et les cliniques privées. Cependant, si ce mandat est clair, son application laisse encore à désirer. Les soins de première ligne ne sont pas

1. Condition féminine Canada, AFEAS et Côté, Gagnon, Gilbert, Guberman, Saillant, Thivierge, Tremblay, *Qui donnera les soins? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*, 1998.

disponibles de manière adéquate et uniforme dans tous les CLSC du Québec. L'autonomie des régies régionales engendre des différences quant aux services eux-mêmes, au personnel disponible pour les offrir et aux heures d'accès. La population est ainsi pénalisée ne sachant souvent pas où se présenter pour recevoir ces soins. Elle a le choix entre se rendre à l'urgence de l'hôpital et attendre indéfiniment ou tenter de rejoindre Info-Santé par téléphone, exercice difficile surtout après les heures ouvrables ou durant les fins de semaine ou les jours fériés. Il est par conséquent urgent d'améliorer la situation qui prévaut actuellement.

# *Protocoles d'entente entre l'hôpital et le CLSC*

## *Proposition adoptée*

➤ ***L'AFEAS demande au ministre de la Santé et des Services sociaux et aux régies régionales de la Santé et des Services sociaux de définir des protocoles d'entente écrits entre les centres hospitaliers et les CLSC sur les soins et les services de maintien à domicile.***

Le virage ambulatoire implique un lien étroit entre l'hôpital et le CLSC. Des services comme l'investigation pour poser un diagnostic, les traitements, la formation à transmettre au malade qui quitte l'hôpital ou à la personne soignante qui en a la charge, ainsi que les phases du traitement chirurgical, sont obligatoirement dispensés par l'hôpital. Ce dernier a de plus la responsabilité de transférer une personne dans un programme du CLSC et de s'assurer des ressources disponibles avant de le faire.

Le CLSC a, pour sa part, la responsabilité de poursuivre le traitement amorcé par l'hôpital et de faire le suivi auprès du médecin traitant. Il doit offrir les services requis à l'intérieur de ses installations ou au domicile de la personne malade, sur une base de 7 jours par semaine et de 24 heures par jour. Ainsi, il doit offrir des soins infirmiers à domicile en plus du service de maintien à domicile. Ces services doivent faciliter la contribution importante demandée aux familles qui voient pour leur part augmenter leurs responsabilités à l'égard des personnes malades, âgées ou convalescentes. Dans les faits, la situation est loin d'être facile pour les familles qui vivent les conséquences qui découlent principalement du manque d'arrimage entre l'hôpital et le CLSC, des lacunes dans le choix de l'aidante ou aidant, dans l'évaluation de sa disponibilité et de sa situation avant de lui confier la prise en charge d'une personne malade.

### *Arrimage entre hôpital et CLSC*

Les démarches de l'AFEAS, aussi bien la recherche que les consultations menées dans le cadre des projets pilote décrites dans l'introduction du présent document, ont fait ressortir des lacunes importantes dans le lien qui doit être établi entre la personne bénéficiaire, celle qui agit comme soignante, l'hôpital et le CLSC. Le rôle de l'infirmière ou, éventuellement, de l'infirmier de liaison est primordial. Cette personne doit collaborer avec le médecin pour préparer la sortie de la personne hospitalisée. Elle doit planifier son retour à domicile, formuler, selon le besoin, la demande de soins et de services de maintien à domicile à transmettre au CLSC et donner à la personne bénéficiaire et à l'aidante les informations sur ces services et sur le rôle du CLSC. C'est elle qui sert de lien entre l'hôpital et le CLSC et qui doit communiquer, verbalement et par écrit, les informations sur la personne malade et son autonomie fonctionnelle avec la requête de services. Elle doit s'assurer de la disponibilité des ressources avant de transférer une personne dans un des programmes du CLSC.

Dans chacun des projets réalisés par l'AFEAS, l'hôpital n'employait qu'une seule infirmière de liaison. Il est alors possible qu'un congé soit signifié sans son intervention à un moment où elle n'est pas en fonction. Le médecin qui décide de la sortie d'un personne peut le faire sans fournir les informations pertinentes au CLSC privant ainsi le ou la malade des services offerts.

### *Manque d'évaluation de la situation de la personne aidante*

L'évaluation des conditions de retour à domicile s'avère souvent sommaire. Idéalement, l'évaluation porte sur les conditions physiques de retour à domicile et sur l'état psychologique des personnes aidées et aidantes. Des outils d'évaluation existent dans certaines institutions. Ils gagneraient à être plus élaborés de manière à permettre une évaluation plus précise de la situation. Les procédures en vigueur ne garantissent pas la transmission d'une information suffisante sur les besoins, l'élaboration du suivi et la révision du plan d'intervention. Dans de nombreux cas, la sortie de l'hôpital est faite sans tenir compte de la situation des familles, ni de la disponibilité de la personne aidante.

### *Conséquences pour les personnes aidantes*

Les femmes, car la responsabilité confiée aux familles leur revient le plus souvent, se voient d'emblée confier les soins aux malades, convalescents, personnes âgées, sans que l'on tienne compte de leur capacité à remplir les tâches qu'elles auront à accomplir ou sans vérifier si elles ont la disponibilité pour le faire. On sait pourtant que la majorité des femmes sont sur le marché du travail à temps plein ou partiel. Des facteurs comme leur état de santé ou d'autres obligations familiales ne laissent aucune place à des responsabilités accrues et peuvent entraîner pour elles des conséquences désastreuses. Certaines se verront dans l'obligation d'utiliser leurs vacances ou de laisser leur emploi pour le faire, elles verront leurs revenus diminuer et leur travail domestique augmenter considérablement. Leurs relations familiales subiront les répercussions de la prise en charge. Les aidantes devront mettre de côté leurs ambitions professionnelles, leur implication communautaire, limiter leurs activités sociales, culturelles, sportives au détriment de leur santé physique et de leur équilibre mental.

La recherche à laquelle a participé l'AFEAS a mis en évidence le fait que la prise en charge est décidée souvent sans évaluation ou suite à des évaluations déficientes des conditions de la prise en charge. L'aidante a-t-elle la disponibilité pour accepter la prise en charge? Est-elle elle-même en état d'assumer la responsabilité qui lui est confiée au point de vue physique et mental? Sa situation familiale est-elle propice à prendre soin d'une personne? Les conditions matérielles, les conditions d'hygiène sont-elles satisfaisantes? Pourtant tous ces aspects auront un impact important autant pour la personne soignée que pour l'aidante.

### *Instances interpellées*

Les régies régionales assument une part de plus en plus grande de responsabilités dans l'organisation des services des établissements sous leur juridiction. Cependant, leur autonomie engendre des disparités dans les services offerts. Des protocoles uniformes pourraient être définis par le ministère et appliqués dans les divers établissements du Québec de manière à améliorer la situation actuelle.

# *Services de soins et d'aide à domicile*

## ***Propositions adoptées***

- ***L'AFEAS demande au ministre de la Santé et des Services sociaux d'augmenter les budgets ainsi que le personnel soignant qualifié afin d'améliorer le service de soins et d'aide à domicile.***
- ***L'AFEAS demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de diffuser auprès de la population l'information sur les services du CLSC.***

Dans la réforme, les services des CLSC sont essentiels pour permettre une continuité dans les soins en complémentarité avec les hôpitaux. La transformation de leur vocation est importante mais ils ne sont pas encore en mesure de jouer pleinement leur rôle, faute de ressources et de personnel adéquat: médecins, infirmières, intervenantes et intervenants psychosociaux.

Malgré cela, les malades se voient signifier leur congé rapidement alors que l'état de plusieurs requiert des soins plus ou moins complexes qui devront se poursuivre à domicile: traitements, administration de médicaments, pansements à changer, accompagnement pour traitements répétés à l'hôpital, suivi de l'évolution de leur état de santé.

Le vieillissement de la population provoque également une demande croissante des soins à domicile. «Au Canada, entre 1981 et 1991, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans a augmenté de 33% et l'on prévoit que d'ici l'an 2030, pour la première fois dans l'histoire canadienne, les personnes âgées de plus de 65 ans seront plus nombreuses que les personnes à charge de moins de 15 ans»[1].

Malgré l'ampleur des besoins, les ressources font cruellement défaut pour l'organisation des soins à domicile, volet qui est du ressort des CLSC, comme celui du maintien à domicile. Faute de pouvoir les offrir largement à la population, on publicise peu les ressources et services existants. «À Montréal, en 1996-1997, à peine 8% des personnes hospitalisées ont reçu l'aide d'un CLSC à leur sortie de l'hôpital..., tandis que chez les aînées et aînés, les services rejoignent seulement 53% de la clientèle présumée»[2]. À cause de la pénurie actuelle de ressources, les CLSC ne publicisent pas non plus les services disponibles afin de ne pas être débordés par les éventuelles demandes de la population. Ce sont encore une fois les familles, c'est-à-dire des femmes dans 70 à 80% des cas, qui doivent se débrouiller comme elles le peuvent pour prendre la relève auprès des malades dans des conditions souvent pénibles, sans bénéficier du support et des services requis, au détriment de la qualité des soins que les malades sont en droit de recevoir.

Reconnaissant les déficiences de la situation, le ministre de la Santé injectait, en juin dernier, des fonds additionnels dans le réseaux des CLSC pour qu'ils puissent mieux organiser les services que la population est en droit d'attendre d'eux. Ces fonds sont encore insuffisants pour permettre la dispenser tous les soins et les services requis.

1. Télé-université, Université du Québec, D.-G. Tremblay, D. Villeneuve, *Aménagement et réduction du temps de travail: réconcilier emploi, famille et vie personnelle*, 1997.
2. Coalition féministe sur la transformation du système de santé, Andrée Lapierre, *Cahier de revendications de la Coalition féministe sur la transformation du système de santé*, 1998.

# *Intervenantes et intervenants psychosociaux*

## ***Proposition adoptée***

➤ ***L'AFEAS demande au ministre de la Santé et des Services sociaux que des intervenantes et des intervenants psychosociaux soient disponibles et accessibles aux bénéficiaires et aux familles dans les urgences des centres hospitaliers et à Info-Santé, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.***

Les soins médicaux ne sont pas les seuls requis par la population. Les personnes malades, convalescentes ou blessées peuvent manifester de la détresse; les victimes de violence, les personnes droguées, celles qui menacent de se suicider, celles qui souffrent de maladies mentales nécessitent aussi des soins et des services professionnels autres que ceux dispensés par les médecins, infirmières et infirmiers. Les services de professionnelles et professionnels compétents en travail social, des psychologues sont également requis. Les aidantes et aidants naturels à qui le système remet la responsabilité de la prise en charge des malades auront aussi, de plus en plus, besoin de support pour s'acquitter de leur rôle, surmonter leur détresse et leur épuisement.

Pour désengorger les urgences, le CLSC offre un service gratuit d'assistance téléphonique où l'on peut obtenir de l'information, des conseils et des références d'une infirmière ou d'un infirmier, c'est la ligne Info-Santé. Rattachée au CLSC, elle est présente dans toutes les régions et elle joue un rôle de premier plan. Elle offre une réponse rapide aux demandes d'information de la population et ce, 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Là aussi les services des intervenantes et intervenants psychosociaux sont requis.

# *Mesures de support et de reconnaissance pour les femmes aidantes et les aidants*

L'AFEAS a été associée à une recherche, publiée en mars 1998, sous le titre *Qui donnera les soins? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes*. On y trouve la confirmation que ce sont les femmes qui sont en grande majorité responsables des soins dispensés aux proches, réalité qui a d'ailleurs déjà été démontrée par d'autres recherches citées dans l'extrait qui suit.

«Il est socialement attendu des femmes qu'elles prennent en charge les soins de leurs proches même lorsque ces soins constituent un travail informel non rémunéré. Ces soins regroupent une multitude d'activités, tant à la maison que dans la communauté et dans les établissements de santé. Ils sont essentiellement de nature relationnelle puisqu'ils supposent un échange entre deux personnes, la personne soignante et la personne soignée; ils exigent une responsabilité et une continuité de la part de la personne qui les assume (Saillant, 1991, 1992).

On a souvent remarqué que des problèmes de santé mentale et physique surviennent lorsque ces tâches ou fonctions ne sont pas accomplies. On avait jusqu'à présent tendance à critiquer l'absence de ces soins, et ces travailleuses silencieuses et non rémunérées ont rarement été considérées comme des actrices importantes dans le système de santé (Therrien, 1987:7).

En général, un seul membre de la famille joue le rôle de soutien principal auprès des personnes âgées en perte d'autonomie, et c'est une femme dans 70 à 80 p. 100 des cas. La moitié des femmes québécoises qui ont actuellement entre 35 et 64 ans peuvent s'attendre à prendre soin d'un parent âgé (Garant et Bolduc, 1990: 33). Toutes les études nord-américaines concordent sur ce point: parler des soins donnés par la famille ou d'aide naturelle est un euphémisme pour désigner les soins donnés par des femmes (Brody, 1987, 1981, 1990; Horowitz et Dubrof, 1982; Stone et al., 1987).»[1]

Ainsi, plusieurs recherches le démontrent, ce sont donc les femmes qui prennent désormais la relève de l'hôpital et du CLSC pour assurer la continuité des soins, sans pouvoir y renoncer faute d'alternatives offertes par le milieu, sans bénéficier du support et des services requis, faute de ressources suffisantes mises en place par le système de santé et des services sociaux et la communauté.

Selon les responsabilités qui lui sont dévolues, l'hôpital est tenu de s'assurer que l'état de la personne malade est stable avant de lui donner son congé et de la transférer, si nécessaire, dans un programme du CLSC. De plus, le transfert requiert la stabilité psychosociale de la personne malade, de même que la capacité, pour elle et pour ses proches, d'apprendre et de comprendre les directives à suivre pour la poursuite des soins.

1. Condition féminine Canada, AFEAS et Côté, Gagnon, Gilbert, Guberman, Saillant, Thivierge, Tremblay, *Qui donnera les soins? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*, 1998.

# *Information et formation*

## ***Proposition adoptée***

> ***L'AFEAS demande au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec de mettre sur pied, dans chaque établissement hospitalier et CLSC, un service adéquat et rapide d'information et de formation pré et post-hospitalier pour une meilleure prise en charge, par les aidantes et aidants naturels, des bénéficiaires à leur retour à la maison.***

De nombreux témoignages, recueillis pendant la recherche précitée et les consultations menées dans le cadre des projets pilote, ont permis à l'AFEAS de constater le manque d'enseignement donné aux aidantes entre autres, sur leur rôle, sur les tâches à accomplir pour la poursuite des traitements, sur la manipulation des appareils.

Les aidantes se sentent souvent mal préparées et souffrent d'insécurité que ce soit pour poser des gestes comme lever une personne malade, préparer une diète spéciale ou dans l'administration de traitements complexes et la manipulation d'appareils (installation d'un cathéter, d'une sonde, d'un papillon...) qui exigent des connaissances et une formation qu'elles ne possèdent pas. Elles s'inquiètent de leur capacité à évaluer l'état de santé de la personne qui leur est confiée. Plusieurs aidantes se plaignent d'avoir peur de faire des erreurs. Elles ressentent de l'insécurité à jouer leur rôle, se disent incapables de le faire avec compétence et en viennent à craindre les répercussions qui peuvent en découler.

Elles reçoivent souvent les consignes dans un climat chargé d'émotion, sans pouvoir prendre tout le temps nécessaire pour bien comprendre. D'autres fois encore, les messages reçus diffèrent selon les intervenantes et intervenants médicaux. Certains établissements distribuent des feuillets détaillant les consignes pour une hospitalisation ou concernant le pré et le post-opératoire (ex.: «Aide-mémoire pour une chirurgie de cataracte», Hôtel-Dieu de Montmagny). En réalité, ces initiatives ne sont pas uniformes dans toutes les régies régionales et elles diffèrent selon les initiatives de chaque établissement. Ces informations ne sont pas non plus toutes remises systématiquement aux personnes intéressées, les feuillets sont parfois étalés sur des présentoirs. Il faut avoir beaucoup de chance pour se les procurer: d'abord, celle qu'ils soient disponibles sur les présentoirs et ensuite celle de les trouver.

### *Les impacts du manque de formation et d'information*

Il suffit de penser aux conséquences qui peuvent découler d'un manque d'information ou de formation pour réaliser leur importance. Un médicament mal administré, un exercice mal compris et mal fait peuvent empirer la situation de la personne malade. Pour les aidantes, une information suffisante et de la formation adéquate permettront de diminuer l'anxiété, la peur et l'insécurité qu'elles vivent. Parce qu'elles y sont mieux préparées, elles pourront jouer leur rôle en éprouvant moins de stress et en créant ainsi un environnement plus propice au rétablissement de la personne dont elles ont la charge.

# Réseaux d'aide

## Propositions adoptées

- *L'AFEAS demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de mettre sur pied une campagne de sensibilisation pour faire connaître les ressources disponibles, autres que les femmes comme aidantes dans le réseau.*
- *L'AFEAS demande au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser et d'encourager, dans le réseau de la santé, l'affichage des ressources et organismes à but non lucratif, disponibles et accessibles mis à la disposition des aidantes et aidants naturels.*

Dans toutes les régions, de nombreux organismes communautaires offrent des services aux malades de même qu'aux aidantes. Ces organismes travaillent sur des problématiques fort diversifiées. La plupart d'entre eux n'ont pas nécessairement vu le jour avec le virage ambulatoire; certains existaient déjà bien avant. Cependant, le virage a suscité des demandes accrues auprès de ces organismes et favorisé l'émergence de nouveaux.

Étant souvent issus des besoins spécifiques du milieu, ces organismes communautaires ne prennent pas nécessairement la même forme dans toutes les régions. Cependant, on retrouve souvent l'équivalent des services offerts d'une région à l'autre. Ainsi, on trouve des organismes qui regroupent des parents de malades mentaux et offrent dépannage et répit, d'autres sont voués au transport des malades, au maintien à domicile, aux services destinés aux personnes âgées; d'autres viennent en aide aux toxicomanes, aux nouvelles mamans, aux personnes qui veulent formuler des plaintes...

Les femmes et les familles ne peuvent suffire seules à prendre charge des personnes malades, handicapées, âgées et le réseau ne suffit pas à combler tous les besoins. Les ressources offertes par le communautaire peuvent pallier aux lacunes qui existent et elles présentent l'avantage d'être habituellement disponibles sans frais ou presque, étant souvent subventionnées par les régies régionales. Elles représentent alors une réelle alternative, davantage que les services offerts par l'entreprise privée qui se révèlent souvent trop coûteux et inaccessibles pour une grande partie de la population.

### *La difficulté des organismes à se faire connaître*

Malheureusement, les organismes à but non lucratif ont peu de ressources. Aussi, les ressources sont utilisées en priorité pour remplir leur mission. Les fonds manquent pour publiciser largement, par des campagnes d'information, ce qu'ils ont à offrir à la population. Les CLSC, les hôpitaux représentent des endroits névralgiques pour les faire connaître et ils devraient jouer ce rôle.

# Connaissance des droits

## *Propositions adoptées*

- ***L'AFEAS demande au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec d'exiger que les centres hospitaliers et les CLSC affichent bien en vue les droits des bénéficiaires ainsi que les critères de sortie de leurs établissements.***

- ***Les membres demandent que l'AFEAS poursuive son travail d'information sur le virage ambulatoire dans la revue et les dossiers.***

Des critères sont utilisés pour déterminer la sortie de l'hôpital. Ils sont de trois niveaux:

- La stabilité médicale qui indique une fin des soins médicaux actifs, soins devant être administrés en centre hospitalier. Elle implique l'absence du besoin de surveillance clinique professionnelle sur place ainsi que le besoin d'une évaluation médicale quotidienne.

- Des critères administratifs qui évaluent le nombre de jours normalement alloués à ce type d'hospitalisation. Par exemple pour une fracture de la hanche, la durée d'hospitalisation est évaluée à 14 jours.

- Une condition et un contexte social stables. On entend par là que le milieu naturel, c'est-à-dire la famille, doit être apte et prêt à accueillir la personne. La situation psychosociale doit être le plus stable possible.

Malgré l'existence de ces critères, les témoignages recueillis au cours des interventions de l'AFEAS ou ceux rapportés par les médias font état de personnes sorties de l'hôpital alors qu'elles n'étaient pas en état de se retrouver à la maison et dans un état jugé inquiétant. Il arrive d'ailleurs qu'elles doivent être hospitalisées à nouveau, à court terme.

Trop souvent, la population en vient à se demander quels critères président réellement à la sortie d'une personne hospitalisée? Est-ce uniquement le besoin de libérer des lits? L'application de normes strictes en regard des maladies? Des congés sont signifiés sans préavis, alors que l'état de santé de la personne malade est fragile, sans que les proches ne soient prévenus ou préparés à la recevoir ou sans tenir compte de la situation familiale. De plus, l'absence d'évaluation détaillée du milieu naturel et de la capacité de l'aidante à assumer la responsabilité de prise en charge font douter du traitement des cas selon des évaluations rigoureuses et des critères fondés avant tout sur l'état de la personne malade.

Non seulement les critères pour déterminer le congé de l'hôpital sont mal connus, c'est l'ensemble des droits des usagères et des usagers du système de santé qui sont également méconnus. Pourtant, ces droits sont définis. On reconnaît, par exemple, le droit à l'information, celui de recevoir des services adéquats et des soins en cas d'urgence, le droit de donner ou de refuser son consentement, le droit de participer aux décisions qui concernent la personne, le droit d'être accompagné et assisté, le droit d'être représenté, etc.

Le fait de connaître les critères et les conditions qui motivent la sortie de l'hôpital permettrait de mieux comprendre certaines situations. Le fait surtout de les appliquer avec bon sens éviterait nombre de congés et de réadmissions de malades, entraînerait moins d'inquiétude et éviterait des coûts inutiles sous prétexte d'économies. La connaissance des critères et des droits faciliterait également les recours pour s'opposer à une décision de sortie qui paraît injustifiée ou pour toute autre injustice. Les usagers et les usagères des services de santé doivent être informés de leurs droits. Des moyens simples comme leur affichage dans les établissements de santé permettraient d'informer une grande partie des personnes concernées: dans les salles d'attente, à l'urgence, au bureau d'étage ou autres.

Un travail d'envergure a été réalisé par l'AFEAS pour informer ses membres sur la nature du virage ambulatoire, sur l'état de la situation ainsi que sur l'impact des changements en cours sur les femmes. Les membres ont exprimé leur satisfaction à ce sujet ainsi que leurs attentes pour que le travail d'information sur le virage ambulatoire se poursuive.

# Normes du travail

## Proposition adoptée

➤ *Nous demandons au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité et à la ministre responsable de la Condition féminine que les normes du travail soient modifiées afin de permettre aux aidantes et aidants naturels de conserver leur emploi sans perte d'ancienneté ni diminution de salaire lorsqu'elles ou ils doivent s'absenter, pour des périodes répétitives ou encore n'excédant pas un an, pour assumer auprès d'un père, d'une mère, d'une conjointe, d'un enfant, d'un frère ou d'une soeur malades, les soins nécessaires dus à leur condition.*

La loi provinciale qui régit les normes du travail procure aux personnes salariées des avantages auxquels les employeures et employeurs ne peuvent se soustraire. Divers critères sont appliqués pour avoir accès à ces avantages. Ainsi, les normes du travail prévoient des congés ayant pour but, entre autres, de favoriser la conciliation des responsabilités familiales avec les obligations du travail. Parmi ces congés, on retrouve le congé de maternité, le congé à l'occasion de la naissance ou l'adoption d'un enfant, d'autres congés pour certaines obligations familiales à l'égard d'un enfant mineur.

La normes du travail ne prévoient pas cependant de congés pour les travailleuses ou les travailleurs qui assument la responsabilité des soins dispensés à des proches: adultes malades, personnes âgées ou non autonomes.

### *Situation des femmes comme aidantes*

On l'a déjà démontré, ce sont les femmes qui agissent le plus souvent comme aidantes et leurs responsabilités augmentent sans cesse suite au virage ambulatoire et au vieillissement de la population. Une enquête a révélé que «parmi les travailleurs canadiens ayant à leur charge des parents âgés, 20% s'efforcent de réduire les pressions imposées par leur double rôle en modifiant leur régime de travail, alors que 10 à 20% quittent leur emploi dans le but de dispenser des soins à plein temps»[1].

### *Enjeux pour les travailleuses*

Les femmes qui doivent diminuer leur temps de travail, ou le quitter complètement pour s'acquitter de leur rôle d'aidantes, en subissent les conséquences: diminution de revenus plus ou moins importante selon la durée d'absence du travail, diminution en conséquence de leurs rentes de retraite. Ces responsabilités réduisent également leur disponibilité pour accepter des promotions, pour poursuivre des études ou suivre du perfectionnement. C'est leur sécurité et leur autonomie financière qui en sont affectées. En même temps, elles perdent le bénéfice des contacts avec leur environnement de travail et les relations sociales qui s'y développent.

Elles doivent assumer ces nouvelles responsabilités de soins en plus des autres obligations familiales et domestiques qu'elles ont déjà. Les aidantes voient leurs tâches non rémunérées s'alourdir au risque de leur propre santé physique et mentale. Les membres de l'AFEAS jugent essentiel que les personnes, femmes et hommes, soient le moins pénalisés possible parce qu'elles font preuve de dévouement auprès de leurs proches qui en ont besoin, prenant ainsi la relève du système de santé.

1. Télé-université, Université du Québec, D.-G. Tremblay, D. Villeneuve, *Aménagement et réduction du temps de travail: réconcilier emploi, famille et vie personnelle*, 1997.

# Crédits d'impôt

## Proposition adoptée

➤ ***Nous demandons aux gouvernements provincial et fédéral de reconnaître le travail des personnes aidantes en leur accordant des crédits d'impôt remboursables.***

Les bénéficiaires retournés dans leur famille ont besoin de soins qui peuvent être variés. La personne opérée, celle qui est malade en phase terminale, celle qui doit recevoir des traitements prolongés, les personnes âgées non autonomes, nécessitent toutes la présence d'une personne qui les soigne, assure leur entretien, les nourrit, les réconforte, les accompagne pour leurs traitements.

La responsabilité des soins, 24 heures par jour, 7 jours par semaine et autant de jours qu'il est nécessaire, a un impact important sur la vie des aidantes et aidants. Selon l'état de la personne malade, selon la durée de la prise en charge, cette responsabilité augmente d'une manière significative le travail invisible et non rémunéré de l'aidante. Cette situation pourra avoir un impact sur sa santé physique et mentale, sur sa vie personnelle, ses loisirs et activités sociales, sur sa vie professionnelle et sur ses finances.

### *Le crédit d'impôt: une mesure de reconnaissance*

Le crédit d'impôt est un instrument fiscal qui accorde un avantage permettant de compenser pour un service spécifique. Il réduit le montant d'impôt à payer et offre un bénéfice de même valeur pour tous les contribuables. De plus, il peut être transférable entre conjoints et remboursable quand la ou le contribuable n'a pas ou a peu d'impôt à payer.

De nombreux crédits d'impôt sont accordés autant par le provincial que par le fédéral. Certains reconnaissent des responsabilités envers des adultes non autonomes, ex.: crédit provincial pour une personne à charge ayant une déficience physique ou mentale grave et prolongée, crédit fédéral pour personnes à charge ayant une déficience.

### *L'absence de reconnaissance des personnes aidantes*

À part la reconnaissance des malades et de la famille, aucune mesure n'est accordée actuellement pour les responsabilités assumées par les personnes aidantes. Il s'agit pourtant de responsabilités éminemment sociales qui furent, dans le passé, assumées collectivement par le réseau de la santé. Il est par conséquent important de fournir, aux personnes qui assument ces responsabilités, une mesure qui reconnaisse leur apport et permette de compenser bien modestement ce qui leur en coûte de disponibilité, d'inquiétude, de fatigue, de changements dans leur vie personnelle et de coûts financiers pour jouer ce rôle délaissé par l'État.

# *Reconnaissance financière du travail invisible*

## ***Proposition adoptée***

➤ ***Nous demandons au gouvernement du Québec et au ministre de la Santé et des Services sociaux de donner aux aidantes et aidants naturels une juste rémunération pour ce travail exigeant accompli présentement gratuitement.***

Les coupures budgétaires en santé et le virage ambulatoire ont transféré des responsabilité assumées collectivement par le système de santé vers une responsabilité familiale qui, on l'a vu, est le plus souvent assumée individuellement par les femmes.

La prise en charge d'une personne génère de nombreuses conséquences que l'AFEAS a eu l'occasion de définir dans son dossier d'étude 1997-1998 *Virage... Attention à l'impact!* Selon la lourdeur de la prise en charge, les aidantes subiront une augmentation significative de leur tâches et ce à toutes heures et tous les jours de la semaine. Elles doivent prendre charge de l'organisation quotidienne de la vie de la personne malade: la faire manger, l'aider à se lever, à marcher, lui faire sa toilette, lui dispenser les soins médicaux que son état requiert: médicaments, pansements, traitements, faire le suivi avec les intervenantes et intervenants du CLSC, l'accompagner chez le médecin, à l'hôpital ou au CLSC, recevoir les visiteurs, l'encourager, la réconforter... Ces tâches s'additionneront à toutes les tâches domestiques, aux soins aux enfants, déjà accomplis au sein de la famille et cela sans rémunération.

Les aidantes verront leur intimité réduite, leurs vies familiale et sociale transformées. Si elles sont sur le marché du travail, elles devront prendre des journées de maladie, de vacances ou des journées d'absence non rémunérées pour pouvoir assumer leurs responsabilités. Leurs projets d'étude, leurs chances d'avancement seront réduits et leur santé pourra s'en ressentir. Elles seront moins disponibles pour des implications associatives et communautaires.

### *Reconnaissance du travail non rémunéré*

Les exigences envers les aidantes sont élevées. Elles ont un impact important dans leur vie en augmentant le risque de dépendance financière, diminuant ainsi leur sécurité économique. Ces responsabilités, autrefois collectives, doivent être reconnues par des mesures concrètes accordées à celles qui ont pris la relève du système de santé. Ce sont les aidantes qui font les frais d'une politique mise en place sans considération de son impact à leur égard. C'est pourquoi l'État doit faire preuve de justice et d'équité sociale en accordant une compensation financière aux personnes qui accomplissent le travail d'aidantes et d'aidants.

Les membres de l'AFEAS ont déjà adopté une résolution en ce sens en 1992, avant la mise en place du virage ambulatoire, dans un contexte de population vieillissante. Elles réclamaient alors que les dispensatrices et les dispensateurs de soins à des personnes en perte d'autonomie soient rémunérés pour ces soins. À leur congrès d'août 1998, elles ont réitéré cette demande.

# Reconnaissance de nouvelles maladies

## *Propositions adoptées*

➤ ***L'AFEAS demande au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et aux autres instances concernées:***

- ***de reconnaître comme maladies le syndrome des édifices hermétiques, l'hypersensibilité environnementale, le syndrome de la fatigue chronique et la fibromyalgie et de les intégrer dans le Répertoire médical québécois et dans la liste des maladies professionnelles reconnues par la Commission de la santé et de la sécurité au travail.***

- ***de s'assurer qu'aucune discrimination ne soit exercée à l'égard des personnes souffrant de ces maladies pour ce qui est de la reconnaissance des diagnostics, du remboursement des médicaments, des dispositifs auxiliaires et des autres dépenses reliées à la maladie, de l'invalidité partielle à totale, temporaire à permanente, et du versement des rentes requises.***

Certaines maladies se révèlent de véritables énigmes médicales autant par leurs causes qui sont, encore aujourd'hui, difficilement identifiables que par leur diagnostic difficile à poser. Parmi ces maladies, nous nous attardons particulièrement au syndrome des édifices hermétiques, à l'hypersensibilité environnementale, au syndrome de fatigue chronique et à la fibromyalgie.

## *Syndrome des édifices hermétiques et hypersensibilité environnementale*

Le nom de la maladie, syndrome des édifices malsains ou hermétiques, décrit bien son origine: la pollution de certains édifices. Plusieurs facteurs déclenchent le processus de pollution: mesures d'isolation qui réduisent l'apport d'air frais, systèmes de ventilation ou de climatisation mal entretenus, répartition inadéquate de l'air dans les locaux, degré d'humidité trop faible en hiver et température trop élevée en été, présence de monoxyde de carbone provenant des garages surchauffés et, dans certains cas, présence de moisissures toxiques. L'hypersensibilité environnementale est ainsi provoquée par des facteurs liés au mode de vie et à l'environnement.

Les personnes qui souffrent du syndrome des édifices hermétiques éprouveront plusieurs symptômes parmi les suivants: irritations des yeux, du nez, de la gorge, de la peau, sensation de grippe, de fatigue, nausées, étourdissements, maux de tête, difficultés de concentration et pertes de mémoire de même que des changements dans la perception des odeurs et dans le goût. Ces symptômes sont reconnus mondialement et ils disparaissent habituellement quand les personnes restent éloignés du lieu qui les incommode.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, environ 30% des édifices récemment construits ou rénovés, présentent, à des degrés divers, des problèmes de pollution intérieure. Au Québec, des plaintes de plus en plus fréquentes sont déposées auprès de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) par des personnes souffrant du syndrome des édifices hermétiques.

## *Syndrome de fatigue chronique*

Il se caractérise par la présence d'une extrême fatigue qui ne peut être attribuée à aucun autre problème médical ou psychiatrique et qui persiste pendant au moins six mois consécutifs. Cette fatigue doit être accompagnée par au moins quatre des symptômes suivants: maux de tête, dépression, trouble de sommeil, trou de mémoire, trouble de concentration, maux de gorge, douleurs musculaires, ganglions enflés, douleurs aux jointures.

Les causes sont encore inconnues. Par contre, la recherche permet d'identifier, chez les sujets atteints, un certain nombre d'anomalies au niveau du système immunitaire et de l'aspect des fibres musculaires. La présence de stress semblerait jouer également un rôle et certains associent, sans que la preuve n'en soit faite, le syndrome de fatigue chronique à une manifestation du syndrome des édifices hermétiques.

## *Propositions adoptées*

- ***L'AFEAS demande au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et aux autres instances concernées:***

  - ***de s'assurer que des recherches continues soient réalisées sur ces syndromes, qu'on fasse bénéficier les personnes atteintes des nouvelles connaissances acquises et qu'on implante des centres spécialisés dans le traitement de ces maladies.***

  - ***de s'assurer que les malades reçoivent les soins médicaux appropriés et que les connaissances sur ces maladies soient transmises aux étudiantes et aux étudiants en médecine et aux médecins praticiens par le biais de programmes de formation continue et qu'on cesse de tenter de psychiatriser ou psychosomatiser les personnes atteintes.***

Environ 5 000 personnes seraient victimes de cette maladie au Québec. Le syndrome de fatigue chronique touche des personnes de tout âge, race et sexe. Soixante-cinq à soixante-quinze pourcent d'entres elles présentent des antécédents familiaux d'allergies, d'asthme ou d'exzéma sévère.

## *Fibromyalgie*

Cette maladie est classée parmi les trois problèmes rhumatismaux les plus souvent rencontrés. Il s'agit en fait d'un groupe de symptômes qui se manifestent en même temps. C'est une maladie de l'appareil musculo-squelettique caractérisée par une hypersensibilité à des zones spécifiques nommées «points de névralgie».

Un mauvais sommeil, une fatigue excessive, des douleurs continuelles à plusieurs parties du corps, des troubles digestifs divers, des maux de tête, des raideurs matinales, des sensations d'enflure, d'engourdissement, des douleurs augmentées par un surcroît d'exercices, par des variations de température, par le stress sont les principales manifestations de cette maladie.

La fibromyalgie frappe dix fois plus souvent les femmes que les hommes. Elle se rencontre surtout chez les femmes âgées entre 25 et 50 ans sans que des études n'aient permis de cerner les raisons de cette situation.

## *Conséquences vécues par les personnes atteintes*

Ces maladies ont en commun qu'elles affligent les personnes qui en sont atteintes d'une kyrielle de symptômes qui fluctuent et les rendent difficiles à diagnostiquer. Elles sont peu connues, même des médecins. S'en suivent pour les malades, d'innombrables consultations auprès d'une foule de spécialistes à la recherche de soulagement de leurs malaises et d'explications relatives à leur état de santé. On les soupçonne souvent de simulation et de cas de psychiatrie.

La vie de ces malades finit par être centrée uniquement sur leur maladie. Toute leur énergie est dirigée vers les consultations et nombreuses analyses médicales. Elles reçoivent des prescriptions pas nécessairement utiles, ni efficaces. Affaiblies, souffrantes, elles en viennent à diminuer considérablement leurs activités.

Leur moral est affecté, lié à l'indifférence et au mépris dont elles sont trop souvent l'objet par le système médical, par leurs proches, à la maison et au travail. Douleurs et frustrations sont au rendez-vous entraînant souvent un état dépressif.

La vie familiale est perturbée, les malades en viennent à ne plus pouvoir assumer adéquatement leur rôle. Toutes les autres activités en souffrent: activités sociales, culturelles, sportives, implication bénévole. La situation au travail se détériore également. Les employeurs et employeures finissent par devenir sceptiques suite aux absences répétées. Dans le cas de toutes ces maladies, les personnes se verront contraintes d'abandonner leur travail

ou de le diminuer de manière significative. Financièrement, la situation deviendra difficile pour un grand nombre d'entre elles et elles finissent par être très isolées.

Avec l'incapacité de travailler, c'est la ronde des négociations qui commence. Avec l'employeure ou l'employeur pour bénéficier des congés de maladie, avec les compagnies d'assurances pour les demandes d'indemnisation pour invalidité, avec les organismes publics comme la Régie de l'assurance-maladie, la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), la Régie des rentes du Québec et les fonds de pensions privés. Il faudra négocier avec tous ces organismes, passer de nouveaux examens, accepter de nouvelles consultations avec leurs spécialistes peu ou mal informés sur ces maladies, faire face à des contre-expertises, plaider sa cause sans fin.

## *Nécessité de reconnaître ces maladies*

La classification internationale des maladies relève de l'Organisation mondiale de la santé qui n'a reconnu formellement à ce jour qu'une seule de ces maladie: la fibromyalgie. Malgré cela, le monde médical demeure toujours partagé sur son traitement efficace et sur le degré d'invalidité qui peut en découler. Au Québec, le Collège des médecins a adopté un guide en matière d'évaluation, de traitement et de suivi des personne atteintes. Pour sa part, la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) détermine, cas par cas, l'admissibilité de la fibromyalgie comme accident de travail ou maladie professionnelle.

Les syndromes de fatigue chronique et des édifices hermétiques ne jouissent pas encore de la reconnaissance internationale. Le Centre de contrôle des maladies virales (Center for desease control, Atlanta, USA) a cependant défini en 1988 le syndrome de fatigue chronique et les États-Unis reconnaissent cette maladie dans les recours légaux et administratifs depuis cette date. Au Québec, plusieurs employées et employés atteints du syndrome ont déjà gagné leur cause auprès de la CSST.

Progressivement, ces maladies font l'objet d'études par des autorités médicales, de directives pour les évaluer et les traiter. Malgré cela, dans les faits, les médecins les connaissent mal et plusieurs en ont encore une vision erronée. En réalité, ces maladies sont relativement récentes et les personnes qui en souffrent subissent les contrecoups de cette situation.

Cependant, devant le nombre toujours croissant de personnes atteintes, il est urgent d'améliorer la situation actuelle. Des études doivent être réalisées pour parfaire les connaissances relatives à ces maladies afin d'en arriver à la reconnaissance formelle qui est visée. Des démarches doivent être faites pour transmettre une formation pertinente auprès des médecins ainsi qu'auprès des étudiantes et étudiants dans les écoles de médecine. Ces actions faciliteront le traitement des personnes en leur donnant accès à des soins auxquels elles ont droit. Elles leur permettront également d'entreprendre avec plus de chance des recours en vue d'obtenir des compensations bien légitimes auprès d'organismes à qui elles ont versé des contributions à cet effet.

## Soins aux victimes d'agression sexuelle

### Proposition adoptée

➤ ***L'AFEAS demande au ministre de la Santé et des services sociaux du Québec et aux ministres de la Justice, provincial et fédéral, que les victimes d'agressions sexuelles soient inscrites immédiatement au centre de santé où elles se rendent et qu'elles soient traitées «cas urgents» à ce même endroit par le personnel qui devra obligatoirement assumer ses responsabilités professionnelles, éthiques et financières.***

De malheureux incidents survenus au cours des derniers mois ont choqué. Des victimes d'agressions sexuelles se sont vues obligées d'attendre au moment où elles se sont présentées dans un établissement de santé pour recevoir des soins. Il n'est pas rare non plus que des professionnelles et professionnels de la santé hésitent à traiter de tels cas pour ne pas être entraînés dans une suite d'événements, notamment ceux liés aux recours légaux, qui grugeront leur temps.

Il est reconnu par toute la population que les intervenantes et les intervenants dans les établissements de santé sont débordés et qu'ils ont de la difficulté à suffire à la tâche. Ce n'est cependant pas une raison suffisante pour ne pas traiter, dès son arrivée, une victime d'agression sexuelle, ou refuser de le faire afin d'éviter de témoigner dans ce genre de cause.

Une telle insensibilité est inadmissible. Il faut savoir reconnaître le courage que doit démontrer une victime de viol, de tentative de viol, ou d'une autre agression sexuelle pour se rendre dans un établissement afin de recevoir des soins. Sous le choc, portant des sévices corporels, ces victimes nécessitent une intervention rapide. L'étendue des séquelles psychologiques sera d'ailleurs influencée par l'attitude des personnes qui interviendront auprès de la victime après son agression. La manière dont elles sont accueillies et traitées sera déterminante pour l'avenir de la victime.

Ce n'est pas sans raison que des outils ont été développés pour permettre une intervention la plus humaine et efficace possible. Ces outils, le guide d'intervention à l'intention des personnes qui s'occupent des victimes d'agressions sexuelles et la trousse médico-légale, ont permis d'accroître l'efficacité du travail des intervenantes et intervenants et facilité le succès des poursuites devant les tribunaux. Aucune raison ne saurait excuser une détérioration du progrès qui avait été accompli dans le traitement des victimes d'agressions sexuelles.

Il est certain que ces situations exigent de la souplesse et de la compréhension de la part du personnel en fonction. Il faut se rappeler cependant que toutes les personnes intervenantes, quelle que soit leur profession, possèdent un code de déontologie qu'elles doivent respecter et auquel elles ne peuvent déroger sans manquement grave à leur éthique professionnelle.

# Sentences dans les causes d'agression sexuelle

## Proposition adoptée

➤ *L'AFEAS demande aux ministres de la Justice fédéral et provincial:*

- *de modifier le Code criminel afin que les personnes reconnues coupables d'agression sexuelle reçoivent une sentence plus sévère, quant à la modalité et la forme, en tenant compte des aspects physiques et psychologiques de cette agression sur la victime;*

- *que les condamnations d'incarcération, accompagnées d'une thérapie obligatoire, soient fermes;*

- *que le droit à la libération conditionnelle soit retiré à tous les agresseurs ayant commis des crimes de nature sexuelle.*

Environ 4 000 agressions sexuelles ont été signalées aux autorités policières du Québec depuis 1990, tandis que 34 352 cas l'ont été pour l'ensemble du Canada. Quant aux agressions envers les enfants, au moins 650 accusations criminelles sont portées annuellement[1].

### *Peines maximales*

L'Enquête fédérale sur la détermination de la peine (1992) a établi que les agressions sexuelles font partie des sept infractions pour lesquelles un taux d'au moins quatre-vingt pourcent d'incarcération a été obtenu. L'incarcération est souvent suivie d'une période de probation. Cependant, il existe des écarts importants entre les sentences rendues par les tribunaux et les peines maximales prévues par le Code criminel pour les mêmes délits. Le tableau suivant en fait foi [2].

| *90% causes agression sexuelle* | *Emprisonnement* | *Peine maximale* |
|---|---|---|
| Niveau I | Moins de 2 ans | 10 ans |
| Niveau II | Moins de 7 ans | 14 ans |
| Niveau III | Moins de 15 ans | À vie |

### *Sursis de sentence*

Certaines sentences sont également adoucies par la pratique du sursis de sentence. Dans un tel cas, le juge s'abstient de donner une sentence à une personne reconnue coupable, à moins que cette personne ne soit reconnue coupable d'une nouvelle infraction ou d'un bris de condition de son ordonnance de probation. Les sursis de sentences sont nombreux, prononcés dans vingt pourcent des causes d'agressions de niveau I et vingt-cinq pourcent des causes d'agressions de niveau II[3].

Dans un jugement sans équivoque, prononcé au printemps 97[4], la Cour d'appel du Québec a décrété que les peines de prison «avec sursis» ne sont pas appropriées dans les cas d'agressions sexuelles impliquant des enfants. Ce jugement annulait une peine de prison de deux ans moins un jour «avec sursis» infligée à un homme reconnu coupable d'avoir agressé sexuellement sa fille et les deux filles de sa conjointe, pendant quatre ans. Cependant, ce jugement ne vise pas les sentences avec sursis accordées dans des causes d'agressions contre

1. Gouvernement du Québec, Rapport du groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, *Les agressions sexuelles: STOP*, 1995.
2. Ibid 1
3. Ibid 1
4. LaPresse, Yves Boisvert, *Sursis en matière d'agression sexuelle: la Cour d'appel remet les pendules à l'heure*, 27 mars 1997.

### *Libérations conditionnelles*

De plus, des personnes condamnées sont souvent libérées avant l'écoulement de la totalité de leur peine. Les récidives dans de telles situations ne sont pas rares, le meurtre crapuleux d'Isabelle Bolduc, de Sherbrooke, en est un exemple tragique. Aussi, les libérations conditionnelles sont de plus en plus remises en question par la population.

Selon le groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, la thérapie doit accompagner la sanction légale. Elle ne représente, en aucun cas, une alternative à cette dernière. On sait que, récidivistes ou non, les personnes condamnées pour un délit sexuel à moins de deux ans d'emprisonnement ne bénéficient généralement d'aucune thérapie ou programme de réhabilitation. Pour la majorité des personnes condamnées pour agressions, il importe qu'il y ait un cadre légal assez strict pour les inciter à suivre une thérapie. Il importe également que la poursuite de la thérapie s'articule aux services du circuit judiciaire pour éviter son abandon après l'expiration de la peine. Car c'est ce qui arrive le plus souvent, une fois sortie de prison, la personne libérée abandonne la thérapie.

### *Inquiétudes de la population*

Ce n'est pas sans raisons que la population manifeste de l'inquiétude suite aux sentences légères, aux sursis de sentences et aux libérations conditionnelles dans les causes d'agressions sexuelles. Cette inquiétude se double d'un manque de confiance en regard des mesures d'encadrement des agresseurs remis en liberté. De plus en plus, un durcissement du système correctionnel est réclamé pour éviter que de nouvelles agressions ne soient commises par un agresseur connu et déjà condamné.

Les conséquences des agressions sexuelles sont néfastes pour les victimes qui les subissent. En plus des sévices physiques, les victimes sont atteintes psychiquement, blessées au plus profond de leur intimité. Des sentiments de honte, de culpabilité, une perte d'estime de soi s'ensuivent. Il est inadmissible que des sentences légères soient accordées pour de tels crimes, notamment quand des enfants sont en cause.

Pour se protéger la population prend d'autres moyens et fait valoir de nouvelles exigences. Ainsi, des campagnes publiques ont été entreprises, par exemple à Rouyn-Noranda et à Limoilou, pour dénoncer des pédophiles reconnus. Une pétition, initiée par l'AFEAS de la région de la Mauricie, a recueilli 1 421 signatures. Elle réclamait le retrait du droit à la libération conditionnelle aux personnes coupables de crimes sexuels envers les femmes et les enfants et leur prise en charge par des programmes de réhabilitation et de réinsertion sociale.

Déjà, lors de l'assemblée générale de 1987, les membres de l'AFEAS demandaient que les causes d'agressions à caractère sexuel reçoivent un traitement judiciaire qui reconnaisse la gravité de ces voies de fait et que les sentences soient équivalentes à celles prononcées dans les causes concernant les autres crimes contre la personne. Cette année, de nouvelles recommandations ont été adoptées pour compléter cette demande.

# Nomination et suspension des juges

## *Propositions adoptées*

- ***L'AFEAS demande au ministre de la Justice de nommer les juges non par une nomination politique, mais en tenant compte de leur formation continue, de leur cheminement, de leurs antécédents, et d'une carrière sans faille tenant compte de toutes les situations.***

- ***L'AFEAS demande au Conseil de la magistrature:***

  - ***d'intervenir lorsqu'une ou un juge se permet des commentaires visant à discriminer les femmes ou une catégorie d'individus.***

  - ***de pénaliser sérieusement les juges reconnus coupables de discrimination envers toutes les personnes par une suspension sans rémunération ou même de les relever de leurs fonctions.***

Les propos de plusieurs juges (Dionne, Verreault, Crochetière, Carrière, Dubreuil...) ainsi que des jugements prononcés dans des causes d'agression sexuelle minimisent la violence. Ils nous obligent à nous questionner sur le discernement, la formation, l'impartialité et la préparation à assumer leurs fonctions de certains magistrats.

Les intervenantes des Centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALACS) qui accompagnent quotidiennement des femmes victimes de violence par agressions sexuelles ou violence conjugale sont régulièrement témoins de situations problématiques. Ces situations se produisent trop souvent et révèlent des lacunes importantes dans la formation des juges en regard du sexisme et du racisme. Elles traduisent une méconnaissance de la violence, de ses impacts et démontrent l'existence de préjugés tenaces vis-à-vis des victimes.

De telles lacunes sont inacceptables parce que les juges exercent une influence déterminante. Leurs jugements et leurs déclarations ont des conséquences graves sur les victimes et les agresseurs, de même que sur l'ensemble de la société. Ils mettent en jeu la crédibilité de notre système judiciaire.

C'est pourquoi le Conseil de la magistrature doit faire respecter les règles de déontologie qui s'appliquent à ses membres. Il devrait intervenir lorsque des propos et/ou des jugements véhiculent des préjugés qui ne tiennent pas compte, entre autres, des principes d'égalité et de non-violence. S'il le fait dans les cas qui soulèvent le plus l'opinion publique, les sentences qu'il rend se bornent le plus souvent à une réprimande symbolique et sans grande conséquence pour le magistrat qui la reçoit.

Par ailleurs, c'est le processus lui-même de nomination des juges qui est mis en cause. Il se révèle davantage empreint de partisannerie politique que fondé sur les qualifications, les aptitudes réelles et la compassion nécessaire pour exercer une telle fonction.

En 1993 et 1994, les membres de l'AFEAS réclamaient pour le personnel du système judiciaire de la formation spécifique sur la problématique de la violence et sur la condition féminine. Elles prennent à nouveau position sur ce sujet pour réclamer d'autres mesures pour améliorer la situation.

# Divers

## Nouvelle appellation d'un ministère

### Proposition adoptée

➤ *L'AFEAS demande au gouvernement du Québec de modifier le nom du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration par celui de ministère de l'Immigration et des Relations avec les citoyennes et les citoyens.*

L'égalité des droits entre les hommes et les femmes est l'essence même de la mission poursuivie par l'AFEAS, depuis sa fondation en 1966. D'ailleurs, l'égalité entre les sexes est un principe fondamental, désormais reconnu et confirmé par les Chartes canadienne et québécoise.

La féminisation du langage aussi bien parlé qu'écrit est un moyen utilisé pour rendre visible l'égalité des femmes, la langue étant le reflet d'une société, le véhicule privilégié d'une culture et une illustration fidèle de la réalité sociale.

Un des enjeux du féminisme a justement consisté en cette féminisation du langage qui n'est ni un caprice ni seulement de la sémantique. Cette mesure reconnaît aux femmes leur égalité. Elle leur permet de se sentir interpellées, visibles et les incite à prendre leur place. On peut comprendre la différence et saisir la portée de la féminisation du langage quand on interpelle par exemple les citoyennes et les citoyens plutôt qu'uniquement les citoyens.

Le gouvernement du Québec, qui a lui-même adopté la Charte des droits et libertés de la personne, se doit d'adhérer à cette pratique. Il doit refléter l'évolution vécue dans l'utilisation du langage féminisé en étant attentif à l'utiliser partout, dans tous ses titres et dans tous les documents qu'il diffuse. Aussi, le nom d'un ministère ne peut échapper à cette règle.

# Cotisations au Régime des rentes

***Proposition adoptée***

- ***L'AFEAS demande à la Régie des rentes du Québec d'accorder aux travailleuses et aux travailleurs du Québec le droit de cotiser, quels que soient les revenus gagnés, avec les mêmes avantages que ceux et celles qui gagnent plus de 3 500$ par année.***

Le Régime des rentes du Québec a été créé dans le but d'offrir une protection financière de base aux travailleuses et travailleurs, ainsi qu'à leurs proches, lors de la retraite, en cas de décès et d'invalidité. C'est un régime d'assurance obligatoire qui s'adresse à l'ensemble des personnes qui travaillent au Québec. Toutes les rentes, à l'exception des rentes d'orphelines, d'orphelins et d'enfants de personnes invalides, sont calculées en tenant compte des cotisations versées par la travailleuse ou le travailleur et de ses gains admissibles.

Toutes les personnes qui ont entre 18 et 70 ans et qui ont des gains de travail annuels supérieurs à l'exemption de base (3 500$ en 1998) doivent cotiser au Régime des rentes. Elles ne peuvent toutefois cotiser sur des gains supérieurs à 36 900$ (en 1998).

Le Régime prévoit des rentes qui seront versées à la retraite de la cotisante ou du cotisant, à partir d'au moins 60 ans. Il accorde également d'autres avantages comme une prestation versée lors du décès de la personne cotisante, des rentes versées à son conjoint ou à sa conjointe survivante et aux enfants mineurs orphelins, de même que des rentes versées en cas d'invalidité.

Actuellement, une travailleuse ou un travailleur dont les gains de travail annuels sont inférieurs à 3 500$ n'a pas accès au Régime. Dans un tel cas, les cotisations payées durant l'année sont remboursées au moment de produire la déclaration annuelle d'impôts sur le revenu.

Les statistiques démontrent que le travail au salaire minimum, de courte durée et à temps partiel, est davantage le lot des femmes. Elles démontrent aussi que les femmes sont plus pauvres que les hommes, surtout après 65 ans. La difficulté d'accéder aux rentes de retraite contribue à créer une telle pauvreté.

Les femmes qui ont choisi de se consacrer à leurs familles, les travailleuses au foyer qui réintègrent tardivement le marché du travail, ont peu de chance d'accumuler des rentes de retraite. Le plus souvent, elles occupent des emplois à temps partiel sans accès à un régime de retraite privé et elles sont sous-payées. Leur niveau de revenus n'atteindra pas le minimum requis pour participer au Régime des rentes. Elles seront dans l'impossibilité de se constituer une rente, même modeste, auprès de la Régie des rentes.

Les travailleuses au foyer ne peuvent non plus bénéficier de la période d'exclusion du marché du travail accordée aux travailleuses par le Régime de rentes. Cette mesure permet en effet aux mères sur le marché du travail de soustraire les années de faibles revenus consacrées à l'éducation des jeunes enfants. Comme les travailleuses au foyer ne bénéficient d'aucune autre mesure leur permettant de participer au Régime de rentes publiques, elles sont, de ce fait, grandement pénalisées et discriminées.

L'AFEAS réclame depuis 1989 que la Régie des rentes considère comme cotisation tout montant, quel qu'il soit, versé à la Régie des rentes du Québec durant une année. Les membres ont réitéré cette demande lors de l'assemblée générale d'août 98.

# *Transfert des fonds de retraite*

## ***Proposition adoptée***

- ***L'AFEAS demande au gouvernement du Québec d'exiger que les employeures et employeurs, au départ des employées et employés, transfèrent leur part de contribution, de même que celle de l'employée ou employé dans un fonds de retraite enregistré, au choix de l'employée ou employé.***

Les exigences d'autonomie financière sont de plus en plus élevées, les gouvernements se retirant ou restreignant toujours davantage l'accès aux programmes publics d'assistance ou d'assurance. Les régimes publics de pension n'ont pas été bonifiés depuis de nombreuses années. Aussi, la sécurité financière, au moment de la retraite, repose beaucoup sur les efforts personnels des individus.

Des entreprises offrent la participation, souvent conjointe, à des fonds de pension comme un avantage lié à la rémunération. Cependant, les changements d'emplois étant aujourd'hui plus fréquents au cours de la vie active, les risques s'accroissent, pour les travailleuses et les travailleurs, de perdre cet avantage si le transfert des contributions versées n'est pas automatique.

De nombreux facteurs comme la mondialisation des marchés, les exigences de la productivité, les changements technologiques rapides ont grandement augmenté la fragilité des entreprises. Il est devenu monnaie courante de voir, même parmi les entreprises les mieux établies, des licenciements de personnel et des faillites. Aussi, les risques sont élevés pour les cotisantes et les cotisants de perdre leurs revenus de retraite et de se retrouver avec une faible pension le moment venu.

Les gouvernements doivent agir pour protéger les travailleuses et les travailleurs afin qu'ils puissent réellement, et en toute sécurité, préparer leur retraite. Ils doivent adopter les mesures nécessaires pour que les contributions qui sont versées, autant par ces derniers que par les employeures et employeurs, puissent être transférables. C'est un principe d'équité, ces avantages faisant partie intégrante de la rémunération.

Les membres de l'AFEAS réclament, depuis 1982, l'indexation, la tranférabilité des fonds de pension privés, ainsi qu'une gestion transparente assurée à la fois par les deux parties: patronale et employées-employés. Elles réitèrent leur demande suite à l'augmentation des risques qui menacent la fiabilité des fonds de retraite liés au travail.

# *Apprentissage du clavier d'ordinateur*

## ***Proposition adoptée***

➤ ***L'AFEAS demande à la ministre de l'Éducation et aux Commissions scolaires d'incorporer au programme des cours des écoles primaires et secondaires le volet obligatoire de l'apprentissage du clavier de l'ordinateur.***

Tout le monde reconnaît l'utilité et la place grandissante qu'a pris l'ordinateur dans nos vies, autant privées que professionnelles. Il est devenu un outil dont l'utilisation est incontournable, quel que soit le champ d'activités professionnelles. Et les services disponibles pour les individus dans leur vie personnelle, ne se comptent plus: services bancaires, réservations, renseignements de toutes sortes, amusement...

Des membres de l'AFEAS se sont questionnées sur les apprentissages de cette technologie à l'école. Une brève enquête dans leur entourage a démontré que les jeunes éprouvent des difficultés avec la base de l'utilisation, soit celle de la maîtrise du clavier.

Il est devenu indispensable, surtout pour les jeunes, d'apprivoiser et de maîtriser le fonctionnement de l'ordinateur car son utilisation ne peut que croître dans le futur. Le rôle de l'école étant de développer les habiletés des élèves, c'est le lieu idéal pour en faire l'apprentissage.

# Année financière des AFEAS locales

## Proposition adoptée

➤ *Les membres de l'AFEAS demandent que l'article 6.4.1 «l'exercice financier de l'AFEAS locale se termine le trente-et-unième (31e) jour de mai de chaque année» se lise dorénavant comme suit «l'exercice financier de l'AFEAS locale se termine le trente-et-unième (31e) jour de mars de chaque année.*

Actuellement les règlements de l'AFEAS se lisent comme suit:

- *6.4.1* - L'AFEAS locale: l'exercice financier de l'AFEAS locale se termine le trente-et-unième (31e) jour de mai de chaque année.
- *13.2.1* - L'AFEAS locale doit tenir son assemblée générale annuelle au cours des mois de mai ou de juin.
- *13.6.8* - L'assemblée générale de l'AFEAS locale approuve, annuellement, les états financiers et prévisions budgétaires préparés par le conseil d'administration de l'AFEAS locale.

Des AFEAS locales tiennent leur assemblée générale en mai. Elles ne peuvent, dans ce cas, faire approuver leurs états financiers parce que l'année financière se termine actuellement le 31mai. Il faut tenir compte du fait que la préparation et la vérification du rapport financier requièrent au moins un délai d'un mois.

L'observation des règlements est importante, d'autant plus que leur conformité avec la Constitution et règlements de l'association est souvent vérifiée lors des demandes d'aide, de subventions et de permis.

Sans être un incitatif à terminer en mai les assemblées de l'AFEAS, la modification aux règlements, permet une harmonisation avec l'article 13.2.1 déjà en vigueur. De cette façon, les AFEAS qui tiennent leur assemblée générale en mai pourront le faire conformément aux règlements.

# Rapport de la présidente

***«Tout ce que je sais, c'est que les choix que nous effectuerons aujourd'hui détermineront la vie associative que nous réaliserons à l'aube du troisième millénaire»***

C'est avec enthousiasme que je reprenais la barre de ce grand navire AFEAS comme capitaine lors de la dernière assemblée générale à Rimouski. Consciente qu'à travers les changements qui s'amorcent nous aurions à nous ajuster tout au long de l'année à diverses situations, à prendre des décisions complexes, parfois non prévisibles. Mais, à d'autres moments, de voguer en eau calme, nous permettant ainsi d'avancer prestement.

Au moment de rédiger ce rapport, nous voilà presque arrivées à bon port. J'aimerais attirer votre attention sur le fait suivant: dans la conjoncture actuelle, il serait primordial que les membres des AFEAS locales, par l'intermédiaire de leurs présidentes, prennent connaissance de ce rapport. Il se veut le reflet du travail réalisé par l'ensemble de l'association en 97-98. De plus, nous y retrouvons une partie des résultats du travail de la commission de recherche.

J'aime vous rappeler que, lors de la dernière assemblée générale, en acceptant les divers constats de la commission de recherche, vous nous donniez le mandat de poursuivre le travail amorcé par celle-ci en vue de susciter les changements nécessaires afin de relever le défi auquel l'AFEAS est confrontée: *à l'aube du troisième millénaire, devenir un groupe de femmes dynamiques favorisant les valeurs d'égalité, de justice et d'équité envers les femmes*.

Vous comprendrez qu'il est important que les membres des AFEAS locales soient au courant des changements que nous proposons pour le bien-être de l'association. Ces changements se feront sûrement, mais lentement. Ces changements s'amorceront encollaboration avec les AFEAS locales, régionales et provinciale.

Alors, je suis fière de vous présenter les diverses réalisations et projets que nous avons portés ensemble. Ce fut l'occasion d'alimenter notre vie associative et de développer notre solidarité. Les objectifs poursuivis à l'intérieur de ce deuxième mandat:

- augmenter le membership
- poursuivre le travail amorcé par la commission de recherche
- consolider nos structures et nos alliances sur le terrain
- rendre visible notre travail

## *Maintenir le cap*

À l'heure actuelle, le Québec vit des bouleversements importants, tant au niveau social qu'économique. Au moment où nous quittions le port de Rimouski, l'actualité continuait de nous interpeller en regard de dossiers importants touchant particulièrement la vie des femmes. Devant une telle conjoncture, comment garder l'équilibre entre nos priorités à l'interne et l'externe. Maintenir le cap vers les objectifs mentionnés ci-haut nous obligeait donc à prioriser certains dossiers et à cerner nos interventions afin de s'assurer d'atteindre les résultats.

Depuis quelques années, l'impact de la régionalisation a eu des conséquences sur l'ensemble du mouvement des femmes. Le temps investi à être présentes aux différentes instances décisionnelles amenait la commission de recherche à s'interroger sur le "comment" favoriser la participation de nos membres sans affaiblir nos propres structures. Considérant notre culture d'engagement politique, l'AFEAScontinuera d'inciter ses membres à s'impliquer dans leurs milieux immédiats (au local) et à intervenir directement auprès des instances concernées par les revendications des membres.

L'AFEAS demandait à ses membres d'être vigilantes afin de s'assurer que les sièges femmes soient préservés à l'intérieur des diverses instances décisionnelles régionales et locales.

Le secrétariat à la condition féminine confirmait notre expertise dans ce dossier en m'invitant à participer, dans le cadre de la programmation de la commission permanente de coopération Franco-Québécoise, à une mission visant à échanger des expertises et du savoir-faire entre le Québec et la France sur les actions et les moyens pour assurer une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles locales et régionales. Dans la revue Femmes d'ici de juin 98, vous retrouvez un article à ce sujet.

Bémol dans le dossier de la réforme sur la sécurité du revenu touchant particulièrement l'appauvrissement des femmes. Notre solidarité s'est manifestée en appuyant le mémoire présenté par la Fédération des Femmes du Québec. Nous avons donné notre appui aux principes défendus dans le projet de loi sur l'élimination de la pauvreté élaboré par le CAPMO (Carrefour pastorale du monde ouvrier) en décembre 97.

Au moment de l'élaboration du plan d'action 97-98, nous avons dû faire des choix difficiles afin de garder l'espace nécessaire nous permettant d'entreprendre les manoeuvres pour maintenir le cap sur nos objectifs.

## *Augmenter le membership*

À la fin de mon rapport 96-97, je vous rappelais qu'un des grands défis qui nous attendait, c'était celui du recrutement et que, mille membres de moins l'an prochain et ce serait le présage decoupures importantes. Je vous rappelle l'objectif de la campagne de recrutement: responsabiliser individuellement les membres pour qu'elles s'impliquent dans la promotion de l'AFEAS.

Pleines d'ardeur et d'enthousiasme, nous avons entrepris, dans nos milieux respectifs, la campagne de recrutement. Dans les faits, deux régions sont parvenues à dépasser leurs objectifs. Bravo! Pour les dix autres régions, nous avons malheureusement perdu des membres. Au 30 juin 98, le total des membres était inférieur de 833 comparativement à l'an dernier. Il est évident qu'une telle situation nous oblige à nous poser certaines questions que je partage avec vous.

Pourrons-nous nous permettre de perdre autant de membres par année sans mettre en danger notre association?

Dans nos régions, le comité de promotion a-t-il les effectifs et les moyens pour supporter les AFEAS locales durant la période de recrutement? Certaines AFEAS locales renouvellent à 100% et augmentent leur membership. Comment s'y prennent-elles pour obtenir de tels résultats? En un mot, la campagne de recrutement, est-ce l'affaire de toutes les membres AFEAS ou de quelques personnes?

Devant l'urgence de la situation, le conseil exécutif provincial prenait la décision de faire parvenir aux agentes de liaison et représentantes locales une lettre les incitant à suivre de près le recrutement des membres dans les AFEAS locales. Quels suivis avons-nous apportés à cette lettre?

*La constance dans le cas de réussite, c'est la passion de son produit!*

*Notre produit, c'est la vie associative que nous retrouvons à l'AFEAS!*

*Notre produit, c'est la défense des droits à l'intérieur des différents dossiers.*

*Notre produit, c'est celui d'améliorer la condition de vie des femmes en favorisant les rapports égalitaires entre les hommes et les femmes.*

*Notre produit, c'est de favoriser la participation des femmes par la formation à l'action.*

Je suis consciente que nous sommes confrontées à de multiples problèmes sur le terrain. Que devrons-nous faire? Sinon de poursuivre notre travail avec acharnement afin de stabiliser notre membership. À chaque fois que nous subissons une baisse de membership,nous en assumons les multiples conséquences. Sur le plan financier, nous pouvons observer les effets négatifs tant au palier local que régional. Comment parvenir à organiser une vie associative intéressante quand nous sommes constamment confrontées aux problèmes d'argent? Au palier provincial, nous ne pourrions vivre longtemps sur nos réserves sans affecter tout l'équilibre budgétaire acquise au fil des années.

Une autre des conséquences perceptibles actuellement, c'est la remise en question de notre produit AFEAS, sa crédibilité versus notre visibilité. Nous qui croyons avec passion à notre produit, comment se fait-il que nous ne parvenons pas à intéresser une certaine clientèle? Notre produit AFEAS aurait-il besoin d'être renouvelé?

La diminution du membership est un des facteurs du manque de relève. Dans une association, il est important d'établir un équilibre entre celles qui ont acquis de l'expérience sur le terrain et la relève, source d'idées nouvelles favorisant ainsi un partage des responsabilités. Le manque de relève peut causer la disparition de la vie associative à moyen terme.

Comme vous pouvez le constater, nous devons assumer une baisse de membership malgré les efforts soutenus du comité de promotion provincial et du travail réalisé en région et au palier local. Devant ce manque de résultats et les conséquences au niveau financier, le conseil d'administration provincial a pris la décision d'engager une personne responsable du marketing social et du financement.

Ensemble, *nous osons prendre le risque* de relever ce défi: augmenter notre membership. Pour ce faire, il est essentiel que chaque membre AFEAS s'engage activement dans la campagne de recrutement. La première chose importante quenous aurons à réaliser en quittant l'assemblée générale, c'est de nous assurer que tout est en place pour faire de la campagne de recrutement un succès dans nos régions.

Seul un effort de tous les instants nous permettra de relever le défi. Nous avons la responsabilité, chacune dans nos milieux, de nous engager activement dans la campagne de recrutement afin ***d'augmenter notre membership.***

## *Tournant à 90 degré: la commission de recherche*

La commission de recherche a reçu pour mandat:

- réfléchir sur le contexte dans lequel l'AFEAS, dans les prochaines années, réalisera sa mission;
- analyser le rôle que joue actuellement l'AFEAS dans la société, ainsi que les moyens qu'elle utilise pour atteindre ses objectifs;
- inventorier de nouveaux modèles d'interventions et d'action susceptibles d'intéresser les québécoises dans les années à venir;
- proposer un plan d'intervention pourmotiver les membres, développer la solidarité, améliorer la participation et augmenter le membership.

Lors des congrès régionaux ou des journées d'étude provinciale 1997, vous avez pris connaissance et endossé divers constats établis par la commission, c'est-à-dire:

1- Intérêt à faire partie d'un groupe de femmes.
2- Difficultés croissantes de recrutement.
3- Équilibre entre le rôle d'éducation populaire (sensibilisation/information) et le rôle d'action (lobby).
4- Manque de reconnaissance du groupe AFEAS.
5- Nécessité de prise en charge et de décentralisation.

Au moment de la reprise des travaux de la commission de recherche, les membres ont consacré plusieurs heures à l'analyse de la situation actuelle de l'AFEAS en se référant aux constats endossés par les représentantes des membres. Après l'analyse de la situation, il est apparu comme évident aux membres de la commission de recherche que le plan d'intervention devait essentiellement viser à *développer le support aux groupes de base (AFEAS locales) et à élargir la clientèle potentielle*. Car, présentement, c'est par l'AFEAS locale que je deviens membre, mais c'est aussi par la même porte que je quitte l'AFEAS.

Actuellement, l'AFEAS dispose de multiples outils (ex: dossiers d'étude, thèmes art et culture, sessions de formation, revue, idées-fiches...) Qui pourraient être, dans certaines occasions, mieux utilisés. Certaines AFEAS locales ne disposent pas des ressources humaines nécessaires (animatrices dynamiques et efficaces) qui les supportent dans leurs travaux, que ce soit pour organiser une rencontre intéressante d'échange ou un événement particulier.

La commission de recherche a recommandé la création progressive de centres de ressources, au service des AFEAS locales, que ce soit pour:

- animer des rencontres d'échange et d'information sur des thèmes précis choisis par l'AFEAS locale;
- supporter les membres du conseil d'administration local dans leur travail.

L'AFEAS devait poser les premiers jalons des centres de ressources avec les projets du virage ambulatoire (projet financé par Condition féminine Canada) en embauchant des animatrices régionales en 97-98.

Nous sommes au tournant de notre histoire et expérimentons de nouvelles voies, c'est-à-dire la réalisation de projets pilotes en collaboration avec les régions qui souhaitent vivre cette expérience, ainsi que des membres des AFEAS locales d'un secteur donné. Chaque projet pilote sera évalué afin de se réajuster s'il y a lieu. Il y aura sûrement des dérapages, mais c'est par l'exploration que nous pourrons constater si ce projet de centres de ressources est viable ou non. Donnons-nous une chance. De plus, le financement des centres de ressources devrait être assuré par des programmes de subvention utilisés par l'AFEAS.

La commission est préoccupée par ce qui se vit à l'intérieur des AFEAS locales. Nous convenons que plusieurs de nos AFEAS locales ont une vie associative intéressante. Des indicateurs comme le renouvellement de leurs membres, augmentation du membership, participation aux activités régionales, autonomie par leur financement, présentes et actives dans le milieu nous assurent qu'elles sont crédibles et visibles. Pour ces AFEAS, nous souhaitons les soutenir dans leur travail.

Nous reconnaissons aussi que, pour de multiples raisons, certaines de nos AFEAS sont plus fragiles. Nous avons formé le comité de consolidation pour venir en aide aux AFEAS locales et régions qui éprouvent certaines difficultés. Le comité de consolidation fait partiedu virage que nous avons entrepris depuis 1991 lors du dernier congrès d'orientation.

De plus, à la commission de recherche, nous avons exploré d'autres formules d'activités toujours en gardant à l'esprit que nous voulions soutenir les AFEAS locales et régionales à travers les divers changements qui s'amorcent.

Au moment des journées d'étude provinciales, nous avons présenté à l'ensemble de nos représentantes la formule d'activité "Femmes d'ici". Cette formule vise à soutenir l'AFEAS locale dans le renouvellement graduel de l'offre de ses activités d'éducation et d'action sociale au sein de la communauté locale.

L'AFEAS peut s'engager, progressivement, par sa vie associative et son fonctionnement, à offrir des activités de façon différente auprès des membres de la communauté locale.

***Objectifs poursuivis par la formule Femmes d'ici:***

- assurer la mission d'éducation et d'action sociale de l'AFEAS;
  renouveler l'offre des modèles d'intervention et d'action susceptibles d'intéresser les québécoises dans les années à venir;
- développer, par sa vie associative et son fonctionnement, des activités en relation avec la stratégie de marketing social et de financement de l'AFEAS.

L'accent serait mis sur la qualité de l'animation lors des activités Femmes d'ici au palier local. On tiendrait compte des différents marchés-cibles visés par la formule d'activité Femmes d'ici:

- marché-cible #1 (de la fidélisation): nos membres actuelles;
- marché-cible #2 (de barrière): celles qui connaissent et pensent à ce que l'on désire, mais qui, pour de multiples raisons, ont de la difficulté à adopter nos comportements;

- marché-cible #3 (de la pertinence): femmes qui ne se sentent pas concernées ou en mesure de faire une différence. Elles disent «ce n'est pas pour moi».

On ne viserait donc pas nécessairement à alléger les réunions ou les responsabilités des administratrices, mais bien à établir un juste équilibre entre l'administration et la gestion qui doivent être prises en charge par le conseil d'administration de l'AFEAS locale.

La formule Femmes d'ici prendra différentes formes. Elles pourra, à l'occasion, permettre l'intégration de clientèles diversifiées. La formule Femmes d'ici, tout en favorisant la mission d'éducation et d'action sociale de l'AFEAS, permettrait la réalisation de diverses activités dans un cadre de souplesse et de flexibilité. Les thèmes art et culture et les sujets d'étude peuvent être l'occasion d'événements fort intéressants auxquels les membres aimeront participer.

Les membres de la commission voit dans la formule de Femmes d'ici l'occasion de développer une vie associative qui réponde aux besoins des femmes actuellement.

Il est donc important, dans la conjoncture actuelle, de se donner la permission de faire autrement. Les agentes de liaison et les représentantes locales, à maintes reprises, nous ont exprimé les attentes des membres des AFEAS locales. Elles souhaitent divers changements d'ailleurs formulés à l'intérieur des constats endossés l'an dernier. Amorcer des changements, c'est être déchirée entre une certaine forme de sécurité que nous avons acquise au fil du temps et oser prendre le risque de faire différemment.

Les membres de la commission proposent diverses alternatives en vue d'améliorer les conditions d'engagement à l'AFEAS locale. Notre produit AFEAS au local c'est la vie associative qui se vit au rythme du quotidien. D'ailleurs, depuis le dernier congrès d'orientation en 1991, certaines AFEAS locales ont modifié le cadre de leurs rencontres mensuelles. Les résultats sont évidents. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de problèmes, mais le fait de s'ouvrir au changement leur permet d'évaluer et de s'ajuster s'il y a lieu.

Voilà pourquoi il est important de se donner l'espace pour apprendre à faire différemment. Au moment de la deuxième journée d'étude provinciale, nous avons présenté à vos responsables régionales une partie des changements qui s'amorcent à l'AFEAS. Il nous est apparu, après l'évaluation de cette journée, que nous devions travailler en concertation avec les régions afin de retransmettre l'information aux AFEAS locales. Voilà pourquoi, tout en étant conscientes qu'on bouleverse certaines manières de faire, nous avons choisi d'être présentes lors des journées d'étude régionales à l'automne pour retransmettre les informations en regard des différents changements qui s'amorcent aux trois paliers de l'AFEAS.

Par la suite, il y aura une journée de formation pour les agentes de liaison et les représentantes locales, à l'automne, afin de les outiller pour soutenir les AFEAS locales qui, peut-être cette année, amorceront divers changements. Ce que nous prévoyons, c'est de mettre en place les mécanismes qui nous permettraient, en septembre 99, d'implanter la formule Femmes d'ici pour les AFEAS qui le souhaitent.

Nous sommes présentement dans une période où nous commençons à entrevoir les résultats des décisions prises ultérieurement. Par ailleurs, les changements que nous vous proposons font partie de la ligne des changements déjà amorcés. Je pense particulièrement à la

décentralisation de la formation, au travail du comité de consolidation, à l'insertion des divers projets en lien avec les sujets d'étude, à l'engagement d'un responsableen marketing social et financement.

Tout en étant consciente de l'urgence de la situation, je vous rappelle que nous progressons lentement, mais sûrement! Quel beau défi à relever ensemble!

**Visibilité, fruit du travail accompli**

«Notre visibilité se concrétise par l'accomplissement du travail réalisé au coeur du quotidien». C'est en ces mots que je vous exprimais ma vision de la visibilité de notre association lors de la dernière assemblée générale 97, c'est-à-dire une présence active et soutenue dans nos milieux respectifs, à travers divers dossiers et certains projets.

Nous sommes toutes conscientes de l'importance d'une certaine visibilité à l'intérieur des différents médias. Mais nous sommes confrontées au fait que la visibilité donnée par les médias est liée à l'actualité et à la crédibilité qu'ils accordent à nos dossiers.

Par ailleurs, nous avons fait l'expérience, tout au long de l'année, de diverses activités reliées soit à nos projets ou actions découlant de dossiers qui nous ont procuré une visibilité intéressante dans nos milieux. Mais, pour arriver à certains résultats, il nous a fallu investir beaucoup de temps et d'énergie tant aux paliers local, régional que provincial.

De plus, nous devons l'admettre, certains dossiers, à cause des changements de mentalité qu'ils initient et des enjeux fiscaux et sociaux qu'ils présentent, nous demanderont beaucoup de persévérance et de détermination afin d'obtenir les résultats escomptés. Un de ces dossiers, c'est celui de la reconnaissance du travail invisible des femmes.

# *Projets spéciaux*

## *Prestations aux aînées et aînés*

L'AFEAS mobilisait ses membres, au début de janvier, à l'intérieur d'une stratégie d'action qui devrait amener le ministre Paul Martin à retirer sa controversée réforme de la Prestation aux aînées et aînés.

Le gouvernement fédéral, à l'intérieur de la réforme des diverses pensions, se proposait de transformer l'actuelle Pension de sécurité de la vieillesse en Prestation aux aînées et aînés. Après l'étude et l'analyse du projet, assistée de Ruth Rose, économiste à l'Université du Québec à Montréal, l'AFEAS établissait, en collaboration avec Lise Tremblay, chargée du plan d'action, une stratégie d'action en vue de défendre les principes mis en danger à l'intérieur de cette réforme:

- le respect du principe d'individualité;
- le maintien d'une prestation de base universelle;
- un réel soutien financier et des mesures fiscales;
- un répit pour la classe moyenne.

Les résultats de cette campagne de mobilisation sont impressionnants:

- L'ensemble des 450 AFEAS locales ont fait parvenir, en février et mars, un message télécopié au ministre Paul Martin.
- Dans un premier temps, 50 000 cartes postales furent distribuées auprès de nos membres, de la population en général et des groupes de femmes du Québec.
- Dans un deuxième temps, le Bloc Québécois demandait une rencontre avec vos responsables AFEAS afin de bien cerner les enjeux de la réforme. À cette occasion, le Bloc Québécois informait l'AFEAS qu'il ferait imprimer des cartes postales identiques à celles de l'AFEAS et que celles-ci seraient distribuées dans leurs comtés. Alors, ce fut au-delà de 60 000 cartes postales qui furent distribuées dansl'ensemble du Québec. De plus, le Bloc Québécois est intervenu à plusieurs reprises à la Chambre des communes pour rappeler les demandes de l'AFEAS.
- Ajoutez à cela les interventions de Michel Girard, journaliste et fiscaliste, à l'émission «Bonjour matin» à la télévision de Radio-Canada, l'appui de divers groupes préoccupés de défendre les droits des aînées et aînés, les rencontres réalisées par les membres AFEAS auprès de leurs députées et députés et l'appui des autres groupes de femmes du Canada, nous avions tous les éléments nécessaires pour convoquer une conférence de presse le 23 avril au Centre St-Pierre à Montréal. Dans les jours suivants, le ministre Paul Martin annonçait que la controversée réforme de la Pension de sécurité de la vieillesse serait complètement révisée avant le dépôt d'un projet de loi.

Comme vous pouvez le constater, les activités réalisées afin d'obtenir des résultats furent nombreuses. Sans votre collaboration et participation, nous n'aurions pu atteindre notre objectif. Nous étions conscientes que, parfois, les délais étaient courts. C'est l'ensemble du travail réalisé en concertation qui nous a permis d'atteindre un certain degré de visibilité. Par nos interventions sur le terrain, en concertation avec les groupes de nos milieux respectifs, nous sommes parvenues à influencer nos décideurs. Le travail n'est pas terminé. Tant que nous n'aurons pas obtenu les résultats souhaités, nous devrons poursuivre les pressions.

## *Virage ambulatoire*

Depuis la fin des années 80, le Québec, dans l'élaboration de ses politiques en matière de santé et de services sociaux, utilise deux orientations bien définies:

- la responsabilisation des individus;
- la recherche de solutions dans le milieu de vie des personnes.

L'AFEAS a participé à un premier projet de recherche en 96-97 qui visait à documenter et analyser les incidences sur les femmes du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale en voie d'implantation à travers le Québec. Lors de la journée d'étude provinciale 98, Francine Saillant et Éric Gagnon de l'équipe de chercheurs et moi-même présentions le rapport de recherche intitulé «Qui donnera les soins? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec».

Ce rapport nous confirme l'impact des différents enjeux sur la vie des femmes. En 97-98, dans le cadre du Programme promotion de la femme, l'AFEAS invitait ses membres à identifier les effets positifs et négatifs du virage afin de prendre les moyens pour diminuer les effets négatifs.

Le virage ambulatoire, c'est une réalité avec laquelle nous devons composer. La responsabilité que nous avons, c'est de nous assurer que le virage ne se fera pas au détriment des femmes.

Encore une fois, nous retrouvons en filigrane: d'une part l'augmentation du travail invisible des femmes et, d'autre part, sa non reconnaissance. Voilà pourquoi l'AFEAS poursuivra son travail de sensibilisation. Nous sommes présentement dans la phase d'implantation de différents services. Ceci nous donne l'espace nécessaire pour réagir et réclamer des changements s'il y a lieu.

L'AFEAS a permis à la population, à l'intérieur de rencontres publiques, de prendre la parole afin de réagir aux effets positifs ou négatifs du virage. Développer le sens de la responsabilité collective en favorisant la prise de parole et la participation aux prises de décision, voilà pour l'AFEAS un des moyens de sauvegarder la démocratie.

## *Opération Tendre la main*

Un des projets qui a suscité une belle solidarité entre les membres AFAS et les groupes du milieu, c'est l'opération Tendre la main dans le cadre du projet violence.

Autour de l'arbre de la paix, tendre la main pour bâtir un monde sans violence. La paix et la violence furent des grands thèmes de la cinquième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en septembre 95. Sans la paix, il n'y a ni égalité ni développement. Dans notre société ravagée par la violence sous toutes ses formes, prendre le temps, au début de décembre, de se rappeler les conséquences de la violence sur nos vie (polytechnique). De plus, l'opération Tendre la main, dans nos milieux respectifs, c'est l'occasion pour les femmes et les hommes de bonne volonté, à l'approche de Noël, de se rappeler qu'il y aura des femmes et des enfants qui subiront de la violence même en cette période de l'année.

Le travail de l'AFEAS est très important puisqu'il nous permet de regrouper des personnes afin de les sensibiliser aux conséquences de la violence dans nos vies. Nous avons raison d'être fières d'un tel événement.

## *Consolider nos structures*

***«La constance dans les cas de réussite: celle de la passion du produit» (Michèle Bernard)***

Un des moyens que nous nous sommes donné pour garder notre navire dans la bonne direction, ce fut de former le comité de consolidation, il y a maintenant cinq ans. Son mandat: venir en aide aux AFEAS locales et aux régions qui éprouvent diverses difficultés. Le comité assume son travail en concertation avec les membres des régions.

Mon propos n'est pas de vous parler du travail réalisé par le comité de consolidation (sa responsable, Angèle D.-Briand le fait de manière remarquable), mais davantage de vous rappeler la raison d'être de la consolidation. Après 32 ans deprésence active dans un milieu, il n'est pas étonnant de constater qu'il y ait des besoins en consolidation.

L'AFEAS est un groupe formé de plusieurs groupes. Chacun possède son propre rythme de développement. Habituellement, au moment des étapes de croissance et de maturité, tout va bien et nous sommes peu enclines à regarder ce qui va se passer dans le futur. C'est au moment où le groupe entreprend la descente de l'autre versant, étape de saturation et de déclin, que nous voilà confrontées à divers problèmes, passant de la motivation au manque de relève.

À l'AFEAS, les personnes susceptibles de nous informer de la santé des AFEAS locales sont les agentes de liaison et les représentantes locales. Voilà pourquoi il est essentiel à l'heure actuelle de soutenir les régions tant par la consolidation que la formation. Nous savons que les problèmes rencontrés par certaines AFEAS locales se répercutent au palier régional en relève, en manque de motivation.

Travailler en consolidation, c'est profiter de ces périodes pour se donner une nouvelle chance, retrouver son dynamisme, sa passion. C'est apprendre à laisser tomber l'accessoire (ex: la «procédurite») pour nous centrer sur l'essentiel (ex: respect des personnes, être bien ensemble). Travailler en consolidation, c'est souvent une chance inespérée de remonter à nos origines, de retrouver nos racines, de retrouver notre feu original! Donc, période excitante et emballante! Travailler en consolidation, c'est intervenir au moment où il reste encore de la braise sous les cendres.

Comme vous pouvez le constater, la consolidation est avant tout un esprit à développer, un travail de concertation entre les divers paliers de l'AFEAS. Car notre véritable travail en tant que responsable locale, régionale et provinciale, c'est de tenir le gouvernail et degarder le navire qu'est notre association dans la bonne direction afin de faire le passage dans le troisième millénaire.

## *Consolider nos alliances sur le terrain*

Point besoin de nous redire combien il est important de préserver nos alliances avec les divers groupes de femmes préoccupés d'améliorer la situation des femmes. Il est impossible de mener à bien tous les dossiers où nous aimerions être impliquées. Le fait de pouvoir partager le travail est inestimable. De telles connivences nous permettent de partager l'expertise des unes et des autres et, à certaines occasions, d'être une force de frappe importante auprès des instances politiques. De plus, c'est moins onéreux puisque nous n'avons pas à dédoubler le travail. Un autre élément intéressant à considérer, c'est celui du lobbying. Nous pouvons recueillir certaines informations ou certains appuis afin de faire progresser nos dossiers. Voici quelques événements démontrant l'importance des alliances.

### *Le Groupe des 13*

Au moment de la Stratégie sur les pensions, nous avons reçu l'appui sans équivoque de plusieurs groupes de femmes. Le dossier SACA (Secrétariat à l'action communautaire autonome), avec ses hauts et ses bas, a demandé plusieurs rencontres de travail à notre représentante du secteur femme, Nicole Lachaîne-Gingras, afin de cerner les enjeux de la politique gouvernementale de financement des groupes de femmes. D'ailleurs, jusqu'à présent, l'AFEAS fait partie des groupes nationaux qui n'ont jamais reçu de subvention du SACA. Le 12 mai, Lise Girard et moi-même, rencontrions Marie Malavoy, attachée politique de la ministre Louise Harel, responsable du dossier du SACA, pour discuter du programme de financement. Depuis ce temps, nous avons déposé une demande financière dans le volet "défense des droits". Nous attendons une réponse en nous croisant les doigts.

### *Marche mondiale des femmes l'an 2000*

Johanne Fecteau est la représentante de l'AFEAS au comité de coordination de la marche. L'idée de tenir une Marche mondiale des femmes en l'an 2000 est née suite à la Marche des femmes contre la pauvreté qui a eu lieu à Québec en 1995. La présence d'une vingtaine de femmes provenant des pays du sud nous a rappelé qu'il est essentiel de mondialiser nos solidarités. D'ailleurs, le Forum mondial des ONG à Beijing en 95, confirmait que les

femmes de partout dans le monde étaient déterminées à lutter pour l'égalité, le développement et la paix. C'est dans un atelier, au moment du Forum, que l'idée a été lancée d'une marche mondiale.

La Marche mondiale des femmes de l'an 2000 portera des revendications touchant la double problématique de la pauvreté et de la violence faite aux femmes. Présentement, ce qui est important, c'est de garder l'espace nécessaire à l'intérieur du plan d'activités de l'année à venir afin de pouvoir retransmettre à nos membres les informations en regard de la marche. Quelle belle occasion pour l'AFEAS de créer des liens avec les autres femmes de notre milieu...et du monde peut-être?

### *UMOFC (Union mondiale des organisations féminines catholiques)*

Notre représentante est Stella Bellefroid. Ce qui est intéressant de souligner, c'est que l'AFEAS, au fil des années, est restée reliée à ce réseau mondial. Ceci nous a permis de faire progresser certaines questions en regard de la situation des femmes, entre autres, le dossier de l'accès des femmes aux ministères ordonnées dans l'Église catholique.

### *Réseau d'échange, d'information, de solidarité, de mobilisation et de formation entre groupes de femmes autonomes utilisant la langue française*

Le dernier réseau dont j'aimerais souligner le travail de notre représentante, Jacqueline Nadeau-Martin, c'est celui du Réseau d'échange, d'information, de solidarité, de mobilisation et de formation entre groupes de femmes autonomes utilisant la langue française comme outil de travail. Le réseau se développe, mais d'une façon autre que les initiatrices avaient prévu. Le réseau a permis d'établir des contacts avec un groupe de femmes Rwandaises dont cinq représentantes ont participé à un séminaire de formation auprès de groupes de femmes du Québec. Le vendredi 3 octobre, elles étaient reçu par l'AFEAS de Pont-Rouge de la Région AFEAS de Québec. De plus, le réseau a prévu la participation de françaises du Rwanda et du Cameroun au tribunal international sur la violence faite aux femmes. Comme vous pouvez le constater, le réseau met de l'avant différentes formes d'échanges entre les femmes d'ici et d'ailleurs.

Dans le mois à venir, nous aurons à poursuivre notre travail de consolidation. C'est un des moyens que nous priviligions pour garder vivante la vie qui circule dans chacun de nos groupes.

## *Faire le passage vers le 3e millénaire*

Quel grand défi à relancer comme association. Contre vents et marées, l'année qui se termine nous a permis de mettre en place certains moyens qui faciliteront notre passage vers l'objectif poursuivi: à l'aube du troisième millénaire, devenir un groupe de femmes dynamiques favorisant les valeurs d'égalité, de justice et d'équité envers les femmes.

Déjà nous voyons pointer les résultats et nous en sommes fières. Ce travail d'équipe nous aura permis de réaliser que nous sommes entourées de femmes «passionnées», préoccupées de garder bien vivante l'AFEAS dans chacun de nos milieux. C'est ce type d'engagement qui nous permettra de faire le passage. Ce type d'engagement «passionné» alimente notre confiance et nous amène à nous dépasser. S'il fallait compter les heures d'engagement que nos membres AFEAS ont investies pour leur association cette année, c'est incalculable. Ce travail que nous avons entrepris ensemble àchacun de nos paliers a développé notre fierté d'appartenir à une telle association qui suscite autant de dépassement aujourd'hui. L'AFEAS, au fil des années, continue d'être un lieu de croissance où nous apprenons à nous confronter

à nos limites et à développer nos forces. Ce qui est merveilleux présentement, c'est notre capacité à pressentir, à voir ce que pourra être l'AFEAS du troisième millénaire en gardant bien vivante cette flamme intérieure qui nous motivera à faire le passage.

Tout au long de l'année, en travaillant ensemble, j'ai appris que si on fait confiance aux personnes, elles ne nous déçoivent pas. Présentez-leur de nouveaux défis et elles se montreront à la hauteur.

Les défis qui nous attendent dans les prochains mois sont multiples. Ensemble, je nous sais capables de les relever puisque notre passé est garant de notre avenir. Ce qui doit nous habiter dans la prochaine année, c'est la passion de notre produit. Cette "passion" va éclairer les décisions que nous prendrons. Cette "passion" de notre association donnera le goût à d'autres femmes de s'engager ou de devenir membres AFEAS.

Nous arrivons bientôt à la fin de ce voyage. Pour parvenir à atteindre les objectifs, il fallait compter sur un équipage du tonnerre ayant à coeur la mission, ouvert aux idées nouvelles, capable de prendre des décisions parfois difficiles.

Aux membres du conseil d'administration, je reconnais en vous des femmes déterminées, préoccupées du bien-être de vos régions et de votre association. Bravo pour le travail réalisé. Certaines d'entre vous quittez l'équipage. Merci à Ginette Cimon (région Québec), Murielle Pomerleau (région Saguenay Lac St-Jean-Chibougamau), Ginette Lafrenière (région Hautes-Rivières) et Lucie R.-Proulx (région Centre du Québec).

Aux membres du conseil exécutif provincial, j'ai eu le privilège de travailler avec des femmes dynamiques, des femmes de coeur et motivées à qui on peut confier des responsabilités. Votre disponibilité, votre générosité m'ont maintes fois émerveillée. Merci à Rita, Raymonde, Lydia, Johanne, Marie-Paule, Michelle, Lise et Lise et au petit dernier, Alain. Personne ne pourra nier qu'il y avait du travail à faire. Il le fut de manière professionnelle. De plus, j'ai apprécié la connivence qui s'est développée au fil des jours et le support reçu dans de multiples situations. Merci à chacune et chacun d'entre vous.

En terminant, je tiens à vous redire à chacune d'entre vous que «la constance dans les cas de réussite, c'est la passion de son produit!» Je vous souhaite, pour la prochaine année, d'être habitée par cette «passion». Merci à chacune d'entre vous pour votre présence et votre participation. Bon congrès!

***Huguette Labrecque***
***présidente provinciale***

# Activités de l'association

## Membres du conseil d'administration

***Conseil exécutif***

Huguette Labrecque, présidente
Marie-Paule Godin, 1ère vice-présidente
Johanne Fecteau, 2ième vice-présidente
Raymonde Bouchard, conseillère
Rita René, conseillère
Lydia Turcotte, conseillère

***Présidentes régionales***

Mariette Gilbert, Abitibi-Témiscamingue
Cécile Rocheleau, Mauricie
Pierrette Vézina, Bas St-Laurent-Gaspésie
Diane Brault, Montréal-Laurentides-Outaouais
Lucie R.-Proulx, Centre du Québec
Ginette Cimon, Québec
Ginette Lafrenière, Hautes-Rivières
Claudette Mongeau, Richelieu-Yamaska
Thérèse Morin, Estrie
Murielle Pomerleau, Saguenay-Lac-St-Jean-C.
Francine Raynaud, Lanaudière
Jacqueline Lessard, St-Jean-Longueuil-V.

## Agente de pastorale

Huguette Labrecque

## Personnel du siège social

***Personnel régulier***

Huguette Dalpé, secrétaire-coordonnatrice revue et documentaliste - temps partiel
Lise Girard, secrétaire générale
Lise Gratton, adjointe administrative - temps partiel
Ginette Hébert, commis de bureau - temps partiel
Michelle Houle-Ouellet, rédactrice et coordonnatrice de projets - temps partiel
Alain Lambert, directeur financement-marketing
Lise Tremblay, chargée du plan d'action - temps partiel

***Contractuelles ou à la pige***

Yolande Haines, secrétaire de comités
Martine Simard, rédactrice et secrétaire art et culture
Carole Coutu, animatrice projet virage ambulaboire
Isabelle Mercier, animatrice projet virage ambulatoire

# *Administration*

***Réunions du conseil d'administration***

Les dix-huit (18) membres du conseil d'administration provincial se réunissaient à quatre (4) reprises en 97-98. Les réunions se tenaient en septembre, novembre, janvier et mars. Lors de chaque réunion, le conseil d'administration siège deux jours (sauf pour la réunion de janvier qui fut d'une journée seulement, l'autre journée étant réservée à une session de formation).

***Réunions du conseil exécutif***

Les six (6) membres du conseil exécutif tenaient six (6) réunions durant l'année pour un total de treize (13) jours de travail. Les réunions se tenaient en septembre, octobre, décembre, février, avril et juin.

***Comités***

Pour assurer un fonctionnement efficace, le conseil d'administration a formé des comités consultatifs et désigné des responsables de dossier. Voici la liste:

- *commission de recherche* - Huguette Labrecque, responsable
- *comité du programme d'étude et d'action* - Lydia Turcotte, responsable
- *comité art et culture* - Rita René, responsable
- *comité de formation* - Jacqueline Nadeau-Martin, responsable
- *comité de promotion* - Raymonde Bouchard, responsable
- *comité consolidation-expansion-relance* - Angèle D.-Briand, responsable
- *comité de la revue* - Christine Marion, responsable
- *jury de la Bourse Défi* - Marie-Paule Godin, responsable
- *comité des résolutions* - Marie-Paule Godin, responsable
- *comité du Prix Azilda-Marchand* - Lucie R.-Proulx, responsable
- *comité projet virage ambulatoire* - Johanne Fecteau, responsable
- *comité projet travail invisible des femmes* - Huguette Labrecque, responsable
- *agentes de pastorale* - Huguette Labrecque, responsable
- *UMOFC* - Stella Bellefroid, responsable

Tous les groupes de travail soumettaient régulièrement des rapports d'activités lors des réunions du conseil exécutif et du conseil d'administration, rapports qui furent étudiés et adoptés. Chaque responsable a produit un rapport annuel qui sera soumis pour adoption à l'assemblée générale annuelle.

Le conseil d'administration a également formé un comité de mise en candidature qui remettra son rapport lors du congrès provincial, avant les élections. Des membres de la région de la Mauricie ont participé activement aux travaux du comité d'organisation du congrès sous la responsabilité de Cécile Rocheleau.

D'autres groupes de travail ont travaillé au cours de l'année, de façon ponctuelle, pour préparer une activité, définir le contenu d'un document, prévoir le déroulement et le contenu d'une représentation...

# *Finances*

***Contrôle des finances***

Le conseil d'administration et le conseil exécutif gèrent le budget selon les prévisions budgétaires adoptées par l'assemblée générale. Lors de chaque réunion, un rapport financier est déposé, étudié et adopté. À la fin de l'année financière, la maison Besner, Massie, Pharand, Sédillot, Turcotte effectue le travail de vérification des opérations comptables. Nous publions intégralement ce rapport vérifié dans les documents soumis à l'étude lors de l'assemblée générale d'août.

En 97-98, les revenus sont de l'ordre de 530 000$, alors que les dépenses atteignent plus de 550 000 . Les graphiques qui suivent présentent la répartition des revenus et dépenses par secteur d'activités.

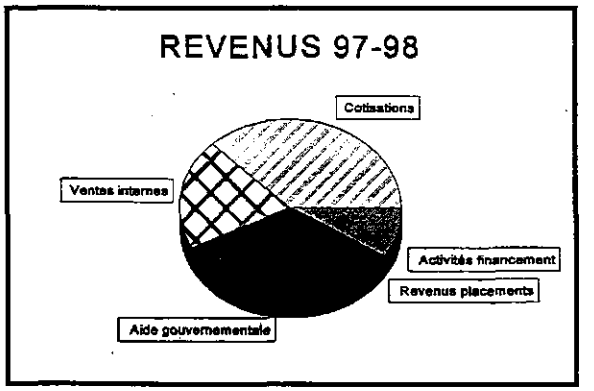


*Cotisations 37%*

*Aide gouvernementale 31%*

*Ventes internes 20%*

*Activités financement 10%*

*Revenus placements 2%*

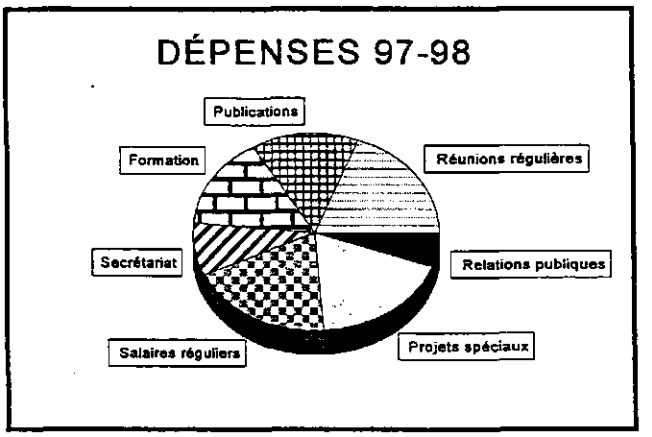


*Salaires 25%*

*Réunions 18%*

*Projets spéciaux 17%*

*Formation 14%*

*Publications 13%*

*Secrétariat 8%*

*Relations publiques 5%*

***Comptes pour transactions***

Toutes les transactions financières s'effectuent à partir de deux comptes à la Caisse populaire Notre-Dame-des-Victoires: un compte courant pour les transactions journalières et un compte en fidéicommis pour les sommes recueillies lors de la vente des billets de tirage.

***Les réserves***

L'AFEAS maintient des réserves spéciales (sommes réservées sur les actifs):

- ***Réserve fonds soutien***

Chaque année, le siège social réserve 0,02¢ par membre. Les sommes ainsi accumulées constituent le "fonds de soutien" servant à supporter les régions en difficultés (prêts sans intérêt, financement de déplacements pour régions éloignées...). Le conseil exécutif administre ce fonds.

- ***Réserve fonds UMOFC***

Les dons recueillis auprès des membres AFEAS pour l'UMOFC (Union mondiale des organisations féminines catholiques) constituent cette réserve qui sert à défrayer les coûts reliés à notre affiliation à l'UMOFC: dépenses de notre représentante au conseil d'administration de l'UMOFC, coût de l'affiliation, abonnements à Newsletter... L'AFEAS verse à l'UMOFC, à la fin de chaque année, 80% des dons reçus après déduction des dépenses reliées à l'UMOFC.

***Politique de remboursement des dépenses des bénévoles***

Au début de l'année, le conseil d'administration adopte la politique de remboursement des dépenses des membres qui travaillent au sein des comités, qui siègent au conseil d'administration ou qui représentent l'AFEAS lors de rencontres. Il fixe des montants maximum pour les repas, les coûts de déplacements, les frais de gardiennes ou gardiens pour jeunes enfants ou personnes en perte d'autonomie.

***Activités de financement***

L'année dernière (96-97), nous avons vendu 419 billets de tirage à 100$ comparativement à 397 l'année précédente (450 billets sont mis en circulation). Le profit net du tirage d'août 97 dépasse 22 000$. Nous connaîtrons le nombre exact de billets vendus pour l'année 97-98 lors du congrès d'août.

***Frais de poste pour la revue Femmes d'ici***

L'AFEAS bénéficie depuis ses débuts de tarifs spéciaux pour l'expédition de la revue Femmes d'ici. Ainsi, la Société des postes administrait, jusqu'en 1997, un programme d'aide à l'édition, programme utilisé par l'AFEAS. Avec ce programme, l'expédition d'un numéro de Femmes d'ici coûte environ 2000$ alors qu'il en coûterait plus de 8000$ au tarif régulier. En 1997, le programme fut transféré à Patrimoine Canada qui a révisé tous les critères d'accessibilité et défini de nouvelles modalités pour bénéficier du programme. Ainsi, dorénavant, l'AFEAS devra comptabiliser séparément les coûts d'abonnement à Femmes d'ici (minimum de 5$) et demander à ses membres de compléter une fiche individuelle d'adhésion sur laquelle on indique clairement la portion de cotisation réservée au service de la revue Femmes d'ici. Nous avons donc dû modifier tous les formulaires d'adhésion. Nous avons profité de l'occasion pour demander des informations supplémentaires à nos membres afin de tracer un profil de notre clientèle (âge et occupation).

Cependant, le fait de comptabiliser séparément le montant de la cotisation et celui de l'abonnement à la revue entraîne des taxes (TPS et TVQ) sur l'abonnement à la revue. Cette somme supplémentaire de 0,75¢ par membre (taxes sur 5$) sera absorbée par les paliers régionalet provincial pour l'année 98-99. La cotisation totale demeurera donc à 25$. Toutefois, pour 1999-2000, la cotisation passera à 25,75$ (taxes comprises).

***Financement-marketing***

Afin de mieux répondre aux besoins de notre clientèle actuelle, de présenter des activités ou services susceptibles d'attirer une nouvelle clientèle et de diversifier nos sources de financement, le conseil d'administration a choisi de développer un secteur financement-marketing à l'AFEAS. Pour ce faire nous embauchions, en janvier 1998, un directeur financement-marketing qui travaille actuellement avec plusieurs groupes (conseil d'administration, conseil exécutif, commission de recherche, comité promotion, comité formation, comité revue, comité organisation du congrès...) à développer et intégrer dans nos structures une nouvelle approche marketing et à établir des liens de partenariat avec le secteur privé (commandite d'activités et appui à l'AFEAS).

Déjà cette année, le congrès provincial prendra un tout nouveau visage avec un comité d'honneur composé de femmes reconnues dans le milieu et qui appuient la cause de l'AFEAS, des entreprises privées qui ont accepté de commanditer le congrès et des ententes avec d'importants médias qui nous assurent une couverture publique de l'événement. Il s'agissait d'une première expérience qui nous semble déjà très prometteuse.

# *Effectifs*

***Dissolutions*** Le conseil d'administration a adopté les dissolutions des AFEAS suivantes au cours de l'année:

- St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, région Mauricie
- St-Luc Vincennes, région Mauricie
- Charette, région Mauricie
- St-Joseph Mékinac, région Mauricie
- St-Alexandre des Lacs, région Bas St-Laurent-Gaspésie

***Fusion*** Le conseil d'administration a adopté la fusion des AFEAS locales de St-Sébastien et de Pike River de la région Richelieu-Yamaska.

***Statistiques*** Voici un tableau résumant la situation actuelle quant au membership de l'AFEAS et au nombre d'AFEAS locales.

| Régions | Membres 97-98 | Membres 96-97 | AFEAS locales 97-98* | AFEAS locales 96-97 |
|---|---|---|---|---|
| Abitibi-Témiscamingue | 257 | 250 | 7 | 7 |
| Bas St-Laurent-Gaspésie | 1884 | 1 947 | 55 | 56 |
| Centre du Québec | 2481 | 2 597 | 48 | 48 |
| Estrie | 1511 | 1 569 | 48 | 51 |
| Hautes-Rivières | 363 | 407 | 11 | 11 |
| Lanaudière | 1105 | 1 168 | 32 | 33 |
| Mauricie | 2591 | 2 743 | 62 | 65 |
| Montréal-Laurentides-Outaouais | 405 | 417 | 10 | 10 |
| Québec | 856 | 842 | 23 | 24 |
| Richelieu-Yamaska | 1910 | 1 956 | 50 | 54 |
| Saguenay Lac St-Jean-C. | 3836 | 4 071 | 66 | 67 |
| St-Jean-Longueuil-Valleyfield | 727 | 777 | 28 | 27 |
| AFEAS isolées (Côte Nord) | 48 | 59 | 2 | 2 |
| Membres affinitaires | 12 | 16 | | |
| Totaux | 17 986 | 18 819 | 442 | 455 |

* Il s'agit du nombre d'AFEAS locales ayant payé des cotisations au siège social en 97-98

# *Services aux membres*

L'AFEAS offre différents services à ses membres, que ce soit pour répondre à des besoins de sa clientèle ou pour financer son fonctionnement à même des ristournes sur les services offerts. Actuellement, les membres ou groupes AFEAS bénéficient de:

***Assurance responsabilité civile***

Cette police d'assurance couvre la responsabilité de toutes les entités AFEAS (locales, régionales, provinciale) pour les activités organisées par ses administratrices. Tous les paliers paient la prime de cette police d'assurance (contribution obligatoire).

***Assurance- biens***

Sur une base facultative, les AFEAS locales ou régionales peuvent obtenir une protection pour leurs biens et bénéficier de la couverture d'une police maîtresse négociée par le siège social. Le courtier Roger Sévigny administre cette police pour l'AFEAS.

***Assurance- vie***

Toutes les membres AFEAS qui ont moins de 70 ans au moment de l'adhésion peuvent bénéficier d'une assurance-vie individuelle. Ce service facultatif est administré par les Assurances Desjardins. Actuellement, 467 adhérentes en bénéficient. Assurances Desjardins verse à l'AFEAS un pourcentage des primes perçues. En 97-98, cette somme s'élève à plus de 1200$.

***Assurance auto et maison***

La SSQ Société d'assurances générales offre aux membres un service d'assurance pour maison et auto. Les membres bénéficient, selon leur situation, de primes intéressantes. Il s'agit d'un service facultatif. Actuellement, il y a trop peu d'adhérentes pour que la SSQ verse un montant à l'AFEAS.

***Carte affinité Visa-Desjardins-AFEAS***

Cette carte est offerte aux membres depuis 1991. Toutes les membres AFEAS, qu'elles aient un revenu personnel ou non, peuvent obtenir cette carte de crédit si elles détiennent un compte actif dans une caisse populaire. Actuellement, nous avons 745 adhérentes comparativement à 775 l'an dernier. Visa Desjardins a versé près de 4500$ à l'AFEAS en 97-98, soit 3$ par adhérentes à la carte Visa et un pourcentage sur le total des transactions effectuées sur carte.

***Sélection du Reader's Digest***

Les AFEAS locales peuvent bénéficier de prix réduits pour l'achat de volumes distribués par Reader's Digest. Une responsable reçoit l'information (catalogues de volumes), compile les commandes, prend livraison des volumes et les distribue. Selon les livres choisis, les membres peuvent économiser entre 25% et 50% du prix de détail suggéré. L'AFEAS offre ce service depuis mars 1996.

## *Endossement de projets*

Le conseil d'administration provincial a endossé deux projets présentés par des entités locales ou régionales:

- AFEAS locale St-Jean-des-Piles de la région Mauricie: projet de création d'aires de jeux pour enfants.
- AFEAS régionale Québec: projet inter-culturel 97-98.

## *Modalités d'application du nouveau règlement sur la délégation provinciale*

Suite à l'adoption d'un avis de motion au congrès d'août 97 voulant que, dorénavant, l'assemblée générale de l'association se compose des déléguées des régions et des déléguées égales au nombre d'AFEAS locales d'une même région, des AFEAS isolées, de même que des membres du conseil d'administration de l'association, le conseil d'administration a élaboré et adopté les nouvelles modalités pour la désignation des déléguées au congrès provincial. Voici donc ces modalités:

- Que les formulaires de lettres de créance des AFEAS locales soient révisés afin qu'elles puissent indiquer, advenant le cas où elles ne pourraient désigner une déléguée de leur AFEAS locale, si elles acceptent que des substituts d'autres AFEAS locales et présentes au congrès provincial utilisent leur droit de parole et de vote. Le formulaire leur permettra d'accepter ou de refuser.

- Que les régions AFEAS s'assurent que toutes les AFEAS locales ont complété le formulaire de lettres de créance (qu'elles aient des déléguées ou pas). Pour être représentée par une autre déléguée que celle désignée par une AFEAS locale, il faut que cette AFEAS locale ait signifié son accord. Si nous ne recevons pas de formulaire, nous considérerons que l'AFEAS ne souhaite pas remettre son droit de délégation.

- Que chaque région AFEAS, lors de la journée réunissant les participantes au congrès provincial pour l'étude des résolutions, identifient sur place, par tirage au sort parmi les substituts locales qui assisteront au congrès, les personnes qui deviendront déléguées en représentant des AFEAS locales qui ont accepté de remettre leur droit de parole et de vote à des substituts d'autres AFEAS locales.

- Les régions transmettront cette identification de déléguées avant les inscriptions du congrès provincial de façon à ce que le siège social ajuste les listes de déléguées.

# Formation

Le PSEPA (Programme de soutien à l'éducation populaire autonome) finance une bonne partie de la formation offerte à l'AFEAS. La responsable de formation a produit un rapport détaillé des activités de ce comité. Nous vous présentons ici le tableau des sessions animées par le palier provincial en 97-98:

| RÉGION | SESSION | Clientèle | DATE | ANIMATRICE |
|---|---|---|---|---|
| Hautes-Rivières | Comm...unique | 11 | 16 septembre 97 | Jacqueline N-Martin |
| Centre Québec | Intervention action - appropriation | 6 | 12 septembre 97 | Marie-Paule Godin |
| Hautes-Rivières | Intervention action - appropriation | 9 | 17 septembre 97 | Jacqueline N-Martin |
| Estrie | Intervention action - appropriation | 15 | 22 septembre 97 | Marie-Paule Godin |
| Mauricie | Gestion de l'information | 18 | 25 septembre 97 | Jacqueline N.-Martin |
| Centre Québec | Gestion de l'information | 11 | 29 septembre 97 | Johanne Fecteau |
| Estrie | Gestion de l'information | 13 | 15 octobre 97 | Jacqueline N.-Martin |
| Saguenay Lac St-Jean | Gestion de l'information | 16 | 21 octobre 97 | Juliette Demers |
| St-Jean L.V. | Gestion de l'information | 22 | 8 novembre 97 | Huguette Labrecque |
| Lanaudière | Gestion de l'information | 10 | 18 novembre 97 | Jacqueline N.-Martin |
| Bas St-Laurent G. | Gestion de l'information | 14 | 29 novembre 97 | Huguette Labrecque |
| Estrie | Dynamique de groupe | 12 | 28 janvier 98 | Marie-Paule Godin |
| C.A. provincial | Gestion information | 17 | 24 janvier 98 | Johanne Fecteau |
| Québec | Gestion information | 12 | 3 février 98 | Juliette Demers |
| Lanaudière | Processus solution problèmes | 24 | 17 février 98 | Marie-Paule Godin |
| Lanaudière | Processus solution problèmes | 23 | 17 février 98 | Huguette Labrecque |
| Lanaudière | Processus solution problèmes | 19 | 17 février 98 | Angèle D.-Briand |
| Mauricie | Dynamique de groupe | 17 | 19 février 98 | Juliette Demers |
| St-Jean L.V. | Processus solution problèmes | 17 | 21 février 98 | Marie-Paule Godin |
| Abitibi-Témiscamingue | Techniques animation | 10 | 21 mars 98 | Huguette Labrecque |
| Montréal-L.-O. | Gestion information | 24 | 14 mars 98 | Marie-Paule Godin |
| Hautes-Rivières | Promotion | 11 | 18 avril 98 | Marie-Paule Godin |
| Richelieu-Yamaska | Dynamique de groupe | 15 | 7 mai 98 | Juliette Demers |
| Toutes les régions | Rôle OSBL (JEP) | 127 | 2-3 juin 98 | Comités provinciaux |
| Estrie | Rôle agentes liaison | 12 | 27 juin 98 | Jacqueline N.-Martin |

Nous avons mené à terme un premier plan triennal de formation (1995-1998). En juin dernier, toutes les régions et le siège social préparaient un nouveau plan triennal, soit celui de 1998-2001, à soumettre au PSEPA (Programme de soutien à l'éducation populaire autonome).

# *Affiliations - collaborations*

- ***UNESCO*** - Jacqueline Nadeau-Martin siège à la sous-commission condition féminine de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

- ***Relais-femmes*** - L'AFEAS est membre de cet organisme qui coordonne certains dossiers de condition féminine et effectue des recherches selon les besoins identifiés par les groupes
membres.

- ***UMOFC*** - L'AFEAS détient un siège au conseil d'administration de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques. Stella Bellefroid nous y représente.

- ***Groupe des 13*** - Nous participons aux réunions du groupe des 13, un regroupement d'organismes féminins québécois. Nous travaillons en partenariat pour certains dossiers.

- ***Fédération des femmes du Québec*** - L'AFEAS est membre alliée de la Fédération des femmes du Québec.

- ***Coalition pour contrôler l'usage du tabac*** - L'AFEAS, bien que faisant partie de cette coalition, ne participe pas à leurs réunions. Nous donnons toutefois suite à leurs suggestions d'intervention (ex: lettre au ministre, appui à un projet de loi...).

- ***Regroupement des organismes de loisirs du Québec*** - L'AFEAS est membre corporative de ce regroupement. Les employées du siège social bénéficient de l'assurance-salaire offerte par ce regroupement.

- ***Réseau francophonie*** - L'AFEAS participe toujours aux travaux de développement d'un Réseau mondial d'échange d'informations, de solidarité, de mobilisation et de formation entre les groupesde femmes autonomes oeuvrant au sein de la francophonie. Jacqueline Nadeau-Martin suit ce dossier.

- ***Table des fédérations en éducation populaire autonome*** - L'AFEAS fait partie de cette table ayant pour rôle de défendre les intérêts des organismes nationaux au PSEPA (programme de soutien à l'éducation populaire autonome) du ministère de l'Éducation.

- ***Comité Internet au féminin*** - Lise Girard siège sur ce comité ayant pour rôle de superviser un projet spécial financé par le Fonds de l'autoroute de l'information. Ce projet permettra au mouvement féministe québécois de créer un site Web (site parapluie) et des sites Web pour les organismes partenaires, dont l'AFEAS.

- ***Coalition féministe sur le virage ambulatoire et les services de santé et sociaux*** - Michelle Houle-Ouellet représente l'AFEAS à cette coalition.

- ***Conseil des normes et de la publicité*** - Depuis plusieurs années une membre AFEAS siège à ce Conseil. Présentement, Jacqueline Lessard participe aux activités du Conseil.

# *Liens avec les régions*

***Marrainage et visites régionales***

Cinq membres du conseil exécutif "marrainent" les régions. En fait, durant toute l'année, elles agissent comme personne-ressource. Elles communiquent régulièrement avec les présidentes régionales pour leur transmettre des informations, recevoir leurs réactions, répondre à leurs questions et s'enquérir du fonctionnement régional. En plus des appels téléphoniques, les marraines visitent au moins une fois dans l'année les conseils d'administration de leurs régions "filleules".

***Consolidation - expansion - relance***

L'équipe provinciale du comité consolidation-expansion-relance travaille avec des régions ciblées et offre un support ponctuel aux autres régions qui requièrent ses services. La responsable, Angèle D.-Briand, a produit un rapport complet des activités de l'équipe (voir section des rapports de comités).

***Congrès régionaux***

Le conseil exécutif délègue une représentante à chaque congrès régional (congrès de mai). Les représentantes du conseil exécutif participent aux congrès et y prononcent une allocution.

# *Projet spéciaux*

***Violence***

L'AFEAS établissait en 96-97, dans le dossier de la violence, des objectifs précis:

- promouvoir une société sans violence et intolérante à la violence;
- amener les femmes à identifier les facteurs ou situations qui engendrent différentes formes de violence dans leurs milieux familial, social ou de travail;
- inciter les femmes à intervenir, personnellement ou collectivement, pour enrayer certaines formes de violence dans leur milieu immédiat.

En juin 97, l'AFEAS avait développé un outil d'information et de sensibilisation sur la violence.Il s'agissait de trois feuillets différents qui visaient à provoquer une réflexion sur des paroles, des comportements ou des gestes violents. Nous avions prévu une clientèle pour chaque feuillet: les jeunes, les aînées et aînés, les femmes.

En 97-98, l'AFEAS a développé une activité intitulée "Opération Tendre la main" qui a servi au lancement des 300 000 feuillets produits l'année précédente. Le siège social et les régions AFEAS ont organisé dans leur milieu une activité visant à sensibiliser la population au problème de la violence et à afficher toutes les ressources pour contrer cette violence. Il s'agissait de monter, au début de décembre, dans des endroits publics, des "arbres de paix", c'est-à-dire des sapins décorés de rubans blancs (un ruban pour chaque femme tuée durant l'année dans des circonstances de violence conjugale) et d'éléments sur lesquels sont inscrites les ressources du milieu (maisons d'hébergement, organismes qui offrent du support aux victimes ou aux agresseurs...). Cette opération a connu un vif succès. L'an prochain, nous invitons toutes les AFEAS locales à organiser un montage de l'arbre de la paix. D'ailleurs, le guide d'organisation d'un tel événement fera partie du dossier d'étude 98-99.

Une partie des coûts reliés à ce projet furent financés par le Programme promotion de la femme de Condition féminine Canada.

### *Virage ambulatoire*

En 96-97, l'AFEAS, en collaboration avec cinq universités québécoises, menait une recherche visant à documenter et à analyser les incidences sur les femmes du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale en voie d'implantation à travers le Québec. Cette recherche, dont le rapport fut rendu public en juin 98, nous a permis de recueillir des informations concrètes sur les tâches et activités générées par le virage ambulatoire, surtout sur les modifications survenues aux tâches familiales d'aide et de soins chez les femmes qui ont vécu les effets de ce virage.

Le projet 97-98, financé en partie par le Programme promotion de la femme de Condition féminine Canada, visait à permettre aux femmes de:

- comprendre les enjeux du virage ambulatoire;
- identifier, dans leur milieu, les effets positifs et négatifs du virage ambulatoire sur les femmes;
- prendre les moyens pour se réapproprier le contrôle de leur santé et contrer les effets négatifs du virage ambulatoire;
- participer activement aux nouvelles structures régionales décisionnelles afin d'influencer les choix stratégiques en matière de santé et de services sociaux;
- obtenir des gouvernements fédéral et provincial des analyses différenciées selon les sexes pour toute mesure ou politique en matière de santé ou de services sociaux.

En plus d'une série de rencontres locales d'échange et d'information (avec le dossier d'étude 97-98 sur le thème du virage ambulatoire), deux régions AFEAS (Québec et Montréal-Laurentides-Outaouais) ont formé des groupes de réflexion sur le virage ambulatoire. Ces groupes, avec le support d'un comité superviseur et de deux animatrices, ont effectué une analyse globale de la situation sur une partie de leur territoire (enquête terrain) et proposé des moyens pour intervenir auprès de la population ou des instances concernées. En juin, deux activités publiques réunissant des intervenantes et intervenants dans le domaine de la santé et la population utilisatrice desservices furent organisées à St-Jérôme et à Montmagny. La responsable du comité superviseur, Johanne Fecteau, a produit un rapport.

### *Travail invisible des femmes*

Partout au monde, les hommes consacrent la plus grande partie de leur temps au travail rémunéré. Selon les chiffres des Nations-Unies, dans la plupart des pays, le temps consacré par les femmes à des tâches non rémunérées est le double environ de celui consacré par les hommes aux mêmes tâches, avec des écarts bien supérieurs, comme au Japon où les femmes consacrent neuf fois plus de temps que les hommes au travail non rémunéré.

Au Canada, malgré le fait que les femmes soient de plus en plus nombreuses sur le marché du travail rémunéré, elles assument toujours la plus grande partie du travail non rémunéré. Selon les statistiques tirées de la publication du Bureau québécois de l'Année internationale de la famille et du Conseil canadien de la santé et du bien-être:

- dans 52% des couples où les deux conjoints occupent un travail rémunéré, les femmes ont la charge complète des travaux domestiques;
- dans 28% des couples, les femmes sont responsables de la plupart des travaux;
- dans 10% des couples, les conjoints partagent également les tâches ménagères;
- dans 10% des couples, les hommes assument en tout ou en majeure partie les tâches ménagères.

À l'heure actuelle, les femmes s'épuisent. Elles ne peuvent plus être mères, assumer la presque totalité du travail non rémunéré et, en même temps, maintenir ou augmenter leur participation au travail rémunéré, souvent essentiel à leur autonome financière.

Le projet 97-98, financé par le Programme promotion de la femme de Condition féminine Canada, visait à:

- aider les femmes à identifier le travail invisible qu'elles effectuent au sein de leur famille depuis des générations;
- amener les femmes à prendre conscience de l'évolution de leur statut social au cours des dernières décennies en terme de reconnaissance de leur travail;
- compiler et analyser toutes les données actuellement disponibles sur la définition et les méthodes de mesure du travail non rémunéré;
- préparer une stratégie d'action visant à obtenir la mise en place des mesures identifiées pour l'évaluation et la reconnaissance du travail non rémunéré.

En 97-98, des rencontres d'échange et d'information furent organisées dans les AFEAS locales (avec le dossier d'étude 97-98). Un comité spécial chargé d'étudier le dossier du travail invisible des femmes et de préparer un plan stratégique fut également mis sur pied. La responsable, Huguette Labrecque, présente un rapport des activités de ce comité.

## *Marche mondiale des femmes en l'an 2000*

C'est lors du Forum mondial de Beijing en 1995, en réalisant que partout dans le monde les femmes sont déterminées à lutter pour l'égalité, le développement et la paix, que fut lancée l'idéed'une marche mondiale des femmes en l'an 2000. Sous l'initiative de la Fédération des femmes du Québec, un comité de coordination fut formé pour assurer la mise en place du projet. Ce comité de coordination (coco) est composé d'une vingtaine de représentantes des groupes de femmes du Québec, dont Johanne Fecteau de l'AFEAS.

La Marche vise à:

- stimuler un vaste mouvement de solidarité des groupes de femmes de la base de façon à ce que la Marche constitue un geste d'affirmation des femmes du monde;
- promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes;
- mettre de l'avant les revendications et les alternatives communes aux mouvements des femmes du monde;
- amener les gouvernements décideurs et membres de la société civile à soutenir et à effectuer les changements qui s'imposent pour améliorer les conditions et la qualité de vie des femmes du monde;
- marquer l'entrée dans le nouveau millénaire et montrer la détermination des femmes, d'hier et d'aujourd'hui, à changer le monde.

Tout le mouvement des femmes se mobilisera pour cet événement. L'AFEAS définira son type de participation dès que les balises des actions nationales et mondiales de la Marche seront connues, soit à l'automne 98. La Marche mondiale des femmes de l'an 2000 fera partie des plans d'activités de l'AFEAS pour les années 1999-2000 et 2000-2001. Déjà certaines régions AFEAS ont mis sur pied des comités de réflexion pour suggérer des initiatives que pourrait prendre l'AFEAS dans le cadre de cette Marche.

***Internet au féminin***

L'AFEAS, ainsi que plusieurs autres groupes de femmes, participent à ce projet financé par le Fonds de l'autoroute de l'information et administré par le CDEACF (Centre de documentation en éducation des adultes et condition féminine). Le projet vise à:

- créer un site Web «mère» qui diffusera des contenus concernant les femmes;
- créer un modèle de site Web qui sera implanté dans des associations et groupes «pilotes» (dont l'AFEAS);
- favoriser la concertation et les échanges entre les associations et leurs clientèles par l'utilisation d'outils de communication réseau (Internet);
- former les associations à l'utilisation des nouvelles techniques d'information et de communication;
- équiper les groupes de femmes du matériel informatique nécessaire.

Lise Girard participe régulièrement aux travaux du comité chargé de superviser le projet. Le site Web «mère» devrait être lancé en 1999, ainsi que le site Web de l'AFEAS. Depuis mars 98, une équipe se déplace à travers le Québec et offre de la formation Internet aux groupes de femmes.

***Bourse Défi***

L'AFEAS remettra en août prochain, pour la dixième année consécutive, une bourse de 1000$ à une étudiante inscrite dans un secteur non traditionnel. Toute la publicité de ce concours a étédiffusée dans les Cégeps et dans les régions AFEAS. La responsable du jury de sélection, Marie-Paule Godin, présente un rapport détaillé.

## *Publications*

***Femmes d'ici***

Le siège social a publié cinq nouveaux numéros de la revue Femmes d'ici. Le tirage s'élevait, en moyenne, à 18 700 exemplaires par publication. Une équipe de la revue supervise cette publication et prépare les contenus. La rédactrice en chef, Christine Marion, a préparé un rapport détaillé des activités de son équipe.

***Dossier d'étude***

Un dossier réunissant toutes les informations sur les sujets d'étude et les thèmes d'art et culture fut publié en août 1997. Cet outil de travail, préparé pour les responsables locales qui organisent les rencontres d'échange et d'information, est élaboré par les comités du programme d'étude et d'action et d'art/culture et rédigé par Michelle Houle-Ouellet (sujets d'étude) et Martine Simard (art et culture). Cette année, 800 exemplaires furent imprimés et distribués.

***Signet***

Un nouveau signet 98-99 fut imprimé et distribué. On y retrouve la liste des sujets d'étude et des thèmes art et culture. Tirage: 10 000.

***L'AFEAS: ses orientation, ses activités, ses positions***

Cette année, plutôt que de publier seulement un recueil de résolutions (positions adoptées au congrès de 1997), nous y avons ajouté deux sections: le rapport de la présidente et le rapport des activités de l'association adoptés lors du congrès d'août 1997. Ce document intitulé «L'AFEAS: ses orientations, ses activités, ses positions» fut distribué aux AFEAS régionales et locales. Tirage: 700.

***Feuillets Bourse Défi***

Trois mille (3000) feuillets d'information sur la Bourse défi (modalités de participation et fiche d'inscription) furent imprimés et distribués dans les Cégeps et régions AFEAS.

***Communiqués de presse***

***4 août 97*** - Communiqué de presse «Congrès provincial de l'AFEAS à Rimouski» (annonce de la tenue du congrès et des thèmes abordés).

***13 août 97*** - Invitation à une rencontre de presse le 20 août à Rimouski.

***20 août 97*** - Communiqué de presse «Congrès provincial de l'AFEAS à Rimouski» (résumé des activités importantes du congrès).

***5 février 98*** - Communiqué de presse «Bourse Défi de 1000$ - Concours 1998»

***18 février 98*** - Communiqué de presse «Réforme de la sécurité de la vieillesse: les 20 000 membres de l'AFEAS se mobilisent!»

***23 avril 98*** - Communiqué de presse «Réforme de la sécurité de la vieillesse: l'AFEAS reçoit un appui massif et intensifie son action!» - Diffusion sur le réseau Telbec.

***29 avril 98*** - Communiqué de presse «L'AFEAS et le projet de réforme des pensions: satisfaction, mais vigilance!»

***Juin 98*** - Communiqués de presse «Rencontres-échange virage, attention à l'impact!»

La documentaliste du siège social récupère les articles publiés dans les médias et monte un dossier de presse périodique (pour le conseil exécutif) et un dossier de presse annuel (pour les membres du conseil d'administration).

# *Actions - Prises de position*

***Positions du congrès 1997***

Toutes les positions prises au congrès 1997 ont été acheminées aux instances concernées. Le conseil exécutif a suivi l'évolution des dossiers: accusés réception, informations supplémentaires. Un document intitulé «L'AFEAS: ses activités, ses orientations, ses positions» fut publié en novembre 1997. Toutes les positions adoptées au congrès 1997 faisaient partie de ce document, ainsi que le rapport de la présidente et le rapport des activités de l'association. Toutes les AFEAS locales ont reçu ce document.

***Politique familiale***

En plus de participer aux audiences de juin 1997 sur la politique familiale du gouvernement du Québec, l'AFEAS a demandé à ses regroupements locaux et régionaux de faire parvenir des lettres-types à leurs députées et députés pour réclamer dans la politique familiale des mesures qui reconnaissent le travail effectué par les femmes auprès de leurs enfants. Après l'adoption de la politique familiale, l'AFEAS a continué à suivre le dossier en effectuant des pressions pour que le programme d'assurance parentale prévu dans la politique familiale soit mis en place. L'AFEAS s'est jointe à la coalition initiée par la CSN pour développer une plate-forme de revendications pour l'instauration d'une telle assurance parentale.

Sur recommandation de l'AFEAS, notre présidente, Huguette Labrecque, a récemment été nommée au Conseil de la famille.

***Médiation lors d'un divorce***

Le gouvernement redéfinissait cette année les normes en matière de médiation lors d'un divorce. L'AFEAS a insisté pour que cette médiation soit obligatoire pour une première rencontre des conjoints, mais facultative par la suite (sauf dans les cas de violence conjugale, auquel cas il ne devrait pas y avoir d'obligation, même pour une première rencontre).

***Programme d'économie familiale à l'école***

L'AFEAS a appuyé l'Association d'économie familiale qui demandait de maintenir le programme d'économie familiale à l'école.

***Contrôle des armes à feu***

L'AFEAS, à la demande de la coalition, a insisté auprès du gouvernement fédéral pour qu'il maintienne l'actuelle loi sur le contrôle des armes à feu.

***Contrôle de l'usage du tabac***

L'AFEAS a fréquemment manifesté son appui à plusieurs propositions de la Coalition pour le contrôle du tabac, dont celle de la création d'un fonds spécial de transition pour remplacer les commandites des compagnies de tabac lors d'événements culturels et sportifs.

***Juge Carrier***

L'AFEAS a déposé une plainte au Conseil de la magistrature pour dénoncer les propos de ce juge dans une cause de viol collectif à Québec. Le juge, pour justifier une faible sentence (2 ans moins un jour) a affirmé que la victime ne portait pas de traces physiques de violence. Par la suite, le Conseil de la magistrature a décidé de ne pas réprimander le juge Carrier et d'attendre la décision de la Cour d'appel dans ce dossier.

***Juge Dubreuil***

L'AFEAS a réagi auprès du Conseil de la magistrature suite à un jugement rendu par la juge Dubreuil dans une cause de viol. La juge, en plus de donner seulement une sentence de 18 mois avec sursis aux agresseurs, a tenu des propos indiquant qu'elle considérait que le contexte culturel dans lequel vivaient les agresseurs (des Haïtiens) rendait compréhensible leur absence de regret vis-à-vis le geste posé. Nous avons aussi appuyé la démarche des CALACS qui regroupaient plusieurs organismes afin de faire évoluer le dossier de la formation des juges. - Le Conseil de la magistrature annonçait à la fin de juin qu'il n'avait pas l'intention de blâmer ou de réprimander la juge Dubreuil pour avoir tenu de tels propos.

***Prestation aux aînées et aînés***

Dès janvier 98, le conseil d'administration adoptait toute la stratégie de l'AFEAS pour obtenir que la réforme proposée par le ministre des Finances fédéral, Paul Martin, dans la transformation de l'actuelle Pension de sécurité de la vieillesse en une Prestation aux aînées et aînés, respecte le principe de l'individualité dans le calcul du revenu, maintienne une prestation de base universelle, accorde un meilleur soutien financier aux personnes démunies et ne fasse pas supporter les frais d'une telle réforme à la classe moyenne.

Nous avons fait appel à une mobilisation de toutes les entités AFEAS (locales, régionales et provinciale) pour intervenir auprès des députées et députés (envoi de télécopies ou lettres, rencontres...) et obtenir l'appui d'autres groupes. Toutes nos membres, ainsi que la population en général, ont été invitées à signer des cartes postales et à les expédier directement au ministre Martin pour lui rappeler nos positions dans ce dossier. C'est plus de 50 000 cartes qui furent ainsi distribuées surtout au Québec, mais également au Canada par le biais d'organismes commeMothers are Women ou le NAC (Comité national d'action sur le statut de la femme).

Le 23 avril, l'AFEAS tenait une conférence de presse pour intensifier son action et obtenait l'appui d'organismes représentant plus d'un demi-million de Québécoises et Québécois: Fédération des Femmes du Québec, Fédération de l'Âge d'Or du Québec, L'R des Centres de femmes, Les Cercles de Fermières du Québec, l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités du Québec, Naissance-renaissance, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, Nouveau Départ, Mothers are Women, Comité national d'action sur le statut de la femme...

Au début de juin, nous apprenions que le ministre Martin avait demandé une révision complète de sa proposition de réforme dans le dossier de la Prestation aux aînées et aînés. Les pressions ont réussi à ébranler le gouvernement, mais nous devons demeurer vigilantes. La nouvelle réforme devrait être rendue publique d'ici quelques semaines.

***Santé et services sociaux***

L'AFEAS a appuyé les recommandations élaborées par la Coalition féministe sur la transformation du système de santé et des services sociaux. Michelle Houle-Ouellet a travaillé avec la coalition dont les préoccupations rejoignent celles de l'AFEAS dans le dossier du virage ambulatoire.

***Réforme sécurité du revenu***

L'AFEAS a appuyé le mémoire présenté par la Fédération des Femmes du Québec lors de la commission parlementaire qui étudiait ce projet de réforme.

***Élections provinciales***

Les Québécoises et Québécois participeront à une élection provinciale d'ici peu. L'AFEAS a préparé un document à utiliser pour vérifier, durant la campagne électorale, les intentions des candidats et candidates vis-à-vis des dossiers importants: travail invisible des femmes, virage ambulatoire, mécanismes de perception des pensions alimentaires, politique familiale. Une première distribution de ce document s'effectuera dans le cadre du congrès provincial en août. Par la suite, les régions seront invitées à le diffuser dans toutes les AFEAS locales.

# Représentations

***Jacqueline N-Martin*** — ***5 sept/30 avril - Montréal*** - Réunions du Comité provisoire de consultation du Réseau mondial d'échanges, d'information, de solidarité, de mobilisation et de formation entre les groupes de femmes autonomes ayant le français en partage.

***Johanne Fecteau*** — ***17 septembre-Montréal*** - Réunion des Organismes de coopération internationale pour discuter de la Marche mondiale des femmes en 2000.

***Raymonde Bouchard*** — ***3 juillet - Chicoutimi*** - Cercle des Fermières. Banquet dans le cadre de leur congrès provincial.

***Huguette Labrecque*** — ***17 sept/22 oct/31mars/29 avril/6 mai - Montréal*** - Réunions du Groupe des 13.

***Huguette Labrecque*** — ***15 septembre - Montréal*** - Présentation de la murale collective *(activité organisée par la région Montréal-Laurentides-Outaouais).*

***Lise Girard*** — ***6 oct/9déc/12 jan/9 fév/20avril/4 mai- Montréal*** - Réunions du comité superviseur du projet Internet au féminin.

***Lise Tremblay*** — ***26 septembre - Montréal*** - Réunion informelle avec le ministre des Finances Paul Martin sur la prestation aux aînées et aînés.

***Stella Bellefroid*** — ***fin septembre - Rome*** - Réunion du c.a. de l'UMOFC. Les thèmes prioritaires de l'UMOFC d'ici le congrès de 2001: santé, pauvreté, prise de décision.

***Claudette Mongeau*** — ***4 octobre - La Présentation*** - Participation aux cérémonies organisées par la Fondation de la famille terrienne pour l'identification de la Famille agricole 97.

***Lise Girard et Jacqueline N. Martin*** — ***18 au 21 octobre - Ottawa*** - Conférence les femmes et l'Internet *(Lise Girard y participait les 18-19 octobre et Jacqueline Nadeau prenait la relève en fin de journée le 19).*

***Jacqueline N. Martin Michelle Houle-Ouellet*** — ***17 au 19 octobre - Ottawa*** - Colloque "When women count" *(dossier travail invisible des femmes).*

***Lise Tremblay*** — ***22 octobre - Montréal*** - Réunion avec l'inter-syndicale et des groupes de femmes pour le choix des thèmes pour le 8 mars.

***Lise Tremblay*** — ***7 octobre - Montréal*** - Réunion du Regroupement pour congés de maternité et parentaux *(regroupement initié par la CSN pour revendiquer la mise en place de l'assurance parentale prévue dans la politique familiale).*

***Lucie R.- Poulx*** — ***23 octobre - Montréal*** - Rencontre femmes et régionalisation.

***Marie-Paule Godin*** — ***8 octobre - Montréal*** - Réunion de la Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome.

***Huguette Labrecque*** — *25 octobre - Québec* - Souper organisé dans le cadre de l'assemblée annuelle de la Fédération des agricultrices. Hélène Lessard de Lorrainville (une membre AFEAS) a reçu le titre d'agricultrice entrepreneure de l'année.

***Marie-Paule Godin, Lise Tremblay*** — *27-28 octobre - Montréal* - Séminaire sur l'analyse différenciée par sexe organisé par Relais-Femmes et le Comité québécois de suivi à Beijing.

***Huguette Labrecque*** — *30 octobre - Plessisville* - Souper conférence organisé par l'AFEAS de Plessisville avec la Lieutenant-Gouverneur, Mme Lise Thibault. La murale fut également présentée.

***Huguette Labrecque*** — *13 au 17 octobre - France* - Participation à la mission du Québec dans le cadre de la programmation de la commission permanente de coopération franco-québécoise 1997. Objectif: échange d'expertises et de savoir-faire entre des régions du Québec et de la France sur les actions et les moyens pour assurer une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles locales et régionales.

***Huguette Labrecque*** — *28 octobre - Québec* - Exposé sur le travail au foyer dans le cadre des mardis populaires de la Maison du Renouveau.

***Huguette Labrecque*** — *26 octobre - Beauport* - Soirée pour fêter les 25 ans de l'AFEAS Ste-Thérèse de Beauport.

***Huguette Labrecque*** — *3 octobre - Pont Rouge* - Rencontre, avec des membres de l'AFEAS locale et de la région AFEAS de Québec, d'une délégation Rwandaise. Présentation des outils juridiques préparés par et pour les femmes de groupes de base afin de faciliter la maîtrise du processus juridique.

***Lise Girard*** — *25 nov/28 jan/9 mars/23 avril - Montréal* - Réunions de la Table des fédérations en éducation populaire..

***Lise Tremblay*** — *21 novembre-Montréal* - Dépôt de la plate-forme du Regroupement pour congés parentaux à la ministre Pauline Marois.

***Lise Girard*** — *27-28 novembre - Deschambault* - Participation au jury de sélection des projets à financer par le Programme accès communautaire d'Industrie Canada. Le PAC finance les équipements pour des projets reliés au branchement à Internet (ordinateurs, logiciels...)

***Johanne Fecteau*** — *29 novembre-Daveluyville* - Présidente d'honneur du concert de Noël de cette AFEAS locale.

***Lise Tremblay, Johanne Fecteau*** — *19 janvier, 7 février - Montréal* - Réunions pour l'organisation de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000. Johanne Fecteau siégera dorénavant au comité de coordination de cette marche *(le coco)*.

***Huguette Labrecque, Johanne Fecteau*** — *5 décembre - Québec* - Rencontre de la présidente du Conseil du statut de la femme, Diane Lemieux pour faire le tour de nos dossiers.

***Huguette Labrecque*** — *23 jan/3 mars/29 mars15 avril/25 mai - Montréal* - Réunions du Conseil de la famille.

***Johanne Fecteau*** — ***Janvier - Bois Francs*** - Enregistrement de deux émissions à la télévision communautaire des Bois-Francs. Sujets: les dossiers de l'AFEAS, dont la violence.

***Huguette Labrecque*** — ***26 février*** - Participation à une conférence téléphonique organisée par la ministre fédérale de la condition féminine, Hedy Fry, avec les principaux groupes de femmes canadiens. Sujet: budget fédéral.

***Marie-Paule Godin*** — ***17 mars - Québec*** - Participation à une rencontre des femmes élues de la CSN pour échanger nos expériences concernant l'implication des femmes en politique.

***Johanne Fecteau*** — ***26-27 mars - Ottawa*** - Symposium canadien "Les indicateurs économiques de l'égalité des sexes". En plus des groupes de femmes, des représentantes de Statistique Canada et d'autres pays participaient à ce symposium.

***Johanne Fecteau*** — ***7 fév/11 mars/30 mars/9 mai - Montréal*** - Réunions du comité de coordination de la Marche mondiale des femmes.

***Huguette Labrecque*** — ***3 mars - Bernières*** - Conférence sur l'engagement et le travail invisible des femmes.

***Huguette Labrecque*** — ***3 et 29 mars - Montréal*** - Réunions du Conseil de la famille et du comité conciliation travail/famille.

***Huguette Labrecque*** — ***9 mars - Drummondville*** - Participation aux activités organisées par la région AFEAS Centre du Québec pour la journée de la femme.

***Huguette Labrecque*** — ***18 mars - Québec*** - Réception et soirée pour souligner les 25 ans du Conseil du statut de la femme.

***Huguette Labrecque*** — ***23 mai - Montréal*** - Assemblée générale de la Fédération des Femmes du Québec.

***Huguette Labrecque*** — ***4 juin - Montréal*** - Réunion de l'Inter-regroupement des femmes chrétiennes.

***Huguette Labrecque*** — ***17 avril - Montréal*** - Rencontre des organisations membres de l'UMOFC.

***Huguette Labrecque*** — ***18 avril - Montréal*** - Réunion spéciale du Secrétariat à l'action communautaire autonome.

***Huguette Labrecque Michelle Houle-Ouellet*** — ***8 mai - Montréal*** - Rencontre d'Hélène Doyon, agente de programme Programme promotion de la femme.

***Huguette Labrecque Lise Girard*** — ***12 mai - Québec*** - Rencontre de l'attachée politique de Louise Harel, Marie Malavoy. Dossier: programmes de financement du SACA *(Secrétariat à l'action communautaire autonome).*

***Rédigé par Lise Girard, secrétaire générale***

cdeacf
Centre de documentation sur l'éducation
des adultes et la condition féminine
1265, rue Berri, Bureau 340, Montréal, (Québec) H2L 4X4
Tél.: (514) 844-3674

**Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec - 1998**
**Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada - 1998**

C 10